



CENTRE FRANÇAIS SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT



HO CHI MINH VILLE DE LA MIGRATION À L'EMPLOI

Truong Si Anh
Patrick Gubry
Vu Thi Hong
Jerrold W. Huguet



**CENTRE FRANÇAIS SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT
(CEPED)**

Groupement d'intérêt scientifique EHESS-INED-INSEE-ORSTOM-Paris VI

**HO CHI MINH VILLE
DE LA MIGRATION À L'EMPLOI**

Truong Si Anh*

Patrick Gubry**

Vu Thi Hong*

Jerrold W. Huguet***

LES DOSSIERS DU CEPED N° 40

PARIS, JUIN 1996

* IRE, Ho Chi Minh Ville

Institut de Recherche Economique, 175 rue Hai Ba Trung, Distr. 3, Ho Chi Minh Ville (Viêt-nam)

Tél. : (84) 8 8298 852 ; Fax : (84) 8 8295 498 ; e-mail : ier@netnam2.org.vn

** CEPED-ORSTOM, Paris

15, rue de l'Ecole de Médecine, 75270 Paris Cedex 6 (France)

Tél. : (33) 1 44 41 82 38 ; Fax : (33) 1 44 41 82 31 ; e-mail : gubry@ceped.ined.fr

*** ESCAP, Bangkok

ESCAP, Population Division, Rajadamnern av., Bangkok 10200 (Thaïlande)

Tél. : (662) 288 1590 ; Fax : (662) 288 1000 ; e-mail : huguet.unescap@un.org

Truong Si Anh ; Patrick Gubry ; Vu Thi Hong ; Jerrold W. Huguet

Ho Chi Minh Ville : de la migration à l'emploi / Truong Si Anh ; Patrick Gubry ; Vu Thi Hong ; Jerrold W. Huguet. – Paris : Centre français sur la Population et le Développement, 1996. – 52 p. ; 24 cm. – (Les Dossiers du CEPED ; n° 40).

Directeur de la publication : Jacques VALLIN

Comité de rédaction : Michel GARENNE, responsable de la collection
Philippe ANTOINE
Patrick GUBRY
Thérèse LOCOH

Appui technique : Francine LEDENOU

Diffusion : Françoise ABLAIN

Ce numéro a été dactylographié par les auteurs et mis en forme par Denis CLÉVENOT et Francine LEDENOU.

© CEPED 1996
ISBN 2-87762-090-5
ISSN 0993-6165

RÉSUMÉ

L'agglomération de Ho Chi Minh Ville est le principal pôle de développement du Viêt-nam. La politique de libéralisation économique mise en oeuvre depuis 1986 est en train de bouleverser l'économie de la ville, ce qui entraîne notamment une forte croissance économique, un accroissement des disparités ville-campagne, une augmentation des flux migratoires, un développement du secteur privé, un élargissement des disparités sociales en ville. Parallèlement, le contrôle de l'immigration en ville, depuis longtemps extrêmement strict, avec l'instauration d'un permis de résidence, est devenu beaucoup plus lâche. Dans ce contexte, les principales caractéristiques de la migration et de l'emploi en ville sont analysées à partir des résultats d'une enquête menée en 1994. Certaines données sont semblables à ce que l'on rencontre dans d'autres pays de l'Asie du Sud-Est, telle que la prépondérance des femmes parmi les migrants. D'autres résultats sont plus originaux, comme l'éducation assez élevée du migrant, le maintien du chômage à un niveau inférieur à ce qu'on aurait pu craindre, l'insertion limitée du migrant dans le secteur informel, le revenu relativement élevé du migrant... Cependant, l'évolution en cours laisse présager une modification très rapide de la situation avec une très forte croissance urbaine à venir, même si les données démographiques récentes manquent cruellement, le dernier recensement datant de 1989. Cette urbanisation sera très difficile à maîtriser et ses conséquences risquent d'être négatives à terme. Une des solutions serait le développement des centres secondaires destinés à faire " tampon " sur les axes de migration de la campagne vers la grande ville.

MOTS-CLÉS : Emploi, Ho Chi Minh Ville, Migration, Revenu, Urbanisation, Viêt-nam.

SUMMARY

[Ho Chi Minh City : From migration to employment]

The urban agglomeration of Ho Chi Minh City functions as the main development pole of Vietnam. The implementation of an economic liberalization policy in the country since 1986 has modified the economy of the city and has led to strong economic growth, an increase in disparities between the city and rural areas, an increase in migration flows, development of the private sector, and wider social disparities within the city. Controls on in-migration to the city, previously strictly maintained through a system of residence registration, has been relaxed. In this context, the main characteristics of migrants and the labour force in the city are analyzed, based on a survey undertaken in 1994. Some findings are similar to those in other countries of South-East Asia, such as the predominance of female migrants. Others results are more distinctive, such as the relatively high education level among the migrants, lower levels of unemployment than expected, the limited participation of migrants in the informal sector, and the relatively high income of migrants... However, current trends lead to a prediction of a rapid modification of the situation because of high rates of urban growth in the near future, although recent demographic data are severely limited because the last census was conducted in 1989. Future urbanization will be difficult to control and its consequences may become more negative. One solution would be the development of medium-sized urban centers to act as counter-magnets along the migration streams to the largest cities.

KEY WORDS : Employment, Income, Ho Chi Minh City, Migration, Urbanization, Vietnam.

TÓM TẮT

[Thành phố Hồ Chí Minh : từ di dân đến việc làm]

Thành phố Hồ Chí Minh là một trong những trung tâm phát triển chính của Việt nam. Chính sách đổi mới kinh tế khởi xướng từ năm 1986 đã làm thay đổi nền kinh tế của thành phố. Chính sách kinh tế này đã thúc đẩy sự tăng trưởng mạnh mẽ về kinh tế, nhưng gây ra sự mất cân đối giữa thành thị và nông thôn, làm tăng luồng người di cư, thúc đẩy phát triển khu vực tư nhân và tạo ra chênh lệch xã hội ở Thành phố. Song song với nó, sự kiểm soát việc nhập cư vào Thành phố mà từ lâu đã rất nghiêm ngặt bằng cánh thiết lập việc đăng ký thường trú đã trở nên lỏng lẻo. Trong bối cảnh như vậy, những đặc điểm cơ bản của di dân và việc làm ở Thành phố sẽ được phân tích từ số liệu của một cuộc điều tra tiến hành năm 1994. Một số dữ liệu có được giống với dữ liệu mà chúng tôi đã gặp ở một số nước Đông Nam Á khác, chẳng hạn như trong số những người nhập cư thì phụ nữ chiếm đa số. Một số dữ liệu khác mang tính cá biệt hơn, chẳng hạn trình độ văn hoá của những người nhập cư khá cao, tỷ lệ thất nghiệp thấp hơn mức dự kiến, việc tham gia một cách hạn chế của những người nhập cư vào khu vực phi chính thức, thu nhập tương đối cao của những người nhập cư... Tuy nhiên, sự phát triển hiện nay báo trước một sự thay đổi tình hình về kinh tế nhanh chóng với một tốc độ phát triển đô thị mạnh mẽ trong tương lai, cho dù các dữ liệu về dân số mới nhất vẫn còn thiếu rất nhiều vì cuộc tổng điều tra dân số cuối cùng được tiến hành từ năm 1989. Việc đô thị hoá sẽ khó quản lý được và những hậu quả của nó có nguy cơ tiêu cực nhiều hơn. Một trong những giải pháp là sẽ phát triển các trung tâm phụ làm « vùng đệm » cho các trục di dân từ nông thôn vào thành phố.

Các từ chủ chốt : đô thị hoá, di dân, việc làm, thu nhập, thành phố Hồ Chí Minh, Việt nam

SOMMAIRE

PRÉSENTATION	7
I. MÉTHODOLOGIE	9
II. QUESTIONNAIRE	10
III. POPULATION ET MIGRATION À HO CHI MINH VILLE	11
1. Une croissance démographique difficile à estimer	11
2. Une immigration en hausse	12
3. Une minorité de migrants avec un permis de résidence permanent	13
4. Le permis de résidence permanent : baisse relative et hausse absolue	14
IV. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION DE L'ÉCHANTILLON	17
1. La prédominance des femmes chez les migrants	17
2. La concentration des migrants dans les âges actifs	18
3. L'attraction plus forte sur les régions centrales	19
4. Un niveau d'instruction plus élevé chez le migrant	20
5. Le développement, encore limité, du secteur privé	22
V. HISTOIRE MIGRATOIRE	24
1. Des migrants d'origine rurale	24
2. Un nombre limité de déplacements	25
3. La prédominance des célibataires au moment du déplacement	25
4. Des chômeurs en nombre restreint avant la migration	26
5. La montée des motifs économiques	27
VI. RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOI	29
1. Les ressources humaines	29
a) La forte croissance des actifs	29
b) Un marché du travail en mutation	31
2. L'adaptation des immigrants au marché du travail de HCMV	33
a) La recherche de travail à l'arrivée : différenciation selon le sexe	33
b) Un temps encore raisonnable pour trouver un emploi	34
c) Les occupations et la baisse du secteur étatique	35
d) Un nombre d'heures de travail plus important chez les migrants	37
3. Des revenus plutôt meilleurs chez les migrants	38
4. L'épargne et les versements des migrants	42
a) Une forte épargne chez les migrants	42
b) L'envoi d'argent et de biens	42
c) Des envois qui pourvoient à la subsistance quotidienne	43
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	45
BIBLIOGRAPHIE	47
ANNEXE : Conditions pour obtenir un permis de résidence à Ho Chi Minh Ville	49

PRÉSENTATION

Ho Chi Minh Ville (HCMV), ex Saigon, située dans le sud du Viêt-nam en bordure du delta du Mékong, joue un rôle important dans le développement du pays tout entier. Avec l'économie de marché, généralisée dans le Sud avant l'unification du pays en 1975, la ville était devenue un pôle de convergence des hommes, de l'approvisionnement, des matières premières, des services et des capitaux de la région. L'afflux d'immigrants en ville s'est renforcé avec la guerre et l'intervention américaine à partir de 1965, augmentant la " *totale dysharmonie* " entre " *activités productrices et afflux humain* " (Tam Quach-Langlet, 1991 a). La ville s'est décongestionnée après 1975 par une conjonction de plusieurs facteurs : retours au village suite à la sécurité retrouvée dans les campagnes, déplacements de populations vers les Nouvelles Zones Économiques (NZE), fuites illégales vers l'étranger, contrôle strict de l'immigration en ville (Thai Thi Ngoc Du, 1991).

Pendant la période récente de 1989 à 1994, l'économie de HCMV s'est développée de manière continue. Sur 0,6 % de la superficie du pays, la ville rassemble 6,4 % de la population et réalise 18 % du produit intérieur brut (PIB), 29 % de la production industrielle, 27 % du commerce de détail et 54 % des flux d'exportation. Le PIB a augmenté de 9,8 % en 1991 et de 14,6 % en 1994. La croissance annuelle moyenne du PIB durant la période a été de 12,9 %. Le PIB par habitant était de 641 \$US en 1991 et de 810 \$US en 1994, soit trois fois plus que la moyenne du pays. Le taux de croissance du PIB de HCMV a été généralement de 4 à 5 points plus élevé que dans l'ensemble du pays. Le budget de la ville correspond approximativement à 30 % de celui du pays. La ville a en outre absorbé les trois quarts des investissements étrangers dans le pays jusqu'en 1993 (United Nations, 1995).

Malgré la forte contribution de la ville au pays sur le plan économique, le taux de croissance urbaine a été jusque là plutôt bas, le taux de chômage semble cependant en hausse et surtout les infrastructures se sont détériorées gravement faute de maintenance, offrant peu d'atouts pour le développement. Depuis 1986, le gouvernement a entrepris une politique de libéralisation économique pour attirer les investissements privés nationaux aussi bien qu'étrangers vers l'industrie et les services. Cela nécessite des infrastructures adéquates. La situation a été aggravée par l'accroissement naturel de la population et l'augmentation des migrations spontanées vers la ville, qui rendent plus aigu le problème de l'emploi. La gestion urbaine et le maintien de l'ordre et de la sécurité deviennent ainsi plus difficiles. En 1990, HCMV a pu paraître comme un " *creuset d'expérimentation* " (Tam Quach-Langlet, 1991 b).

À cause de ses caractéristiques particulières, HCMV est en effet redevenue récemment un important centre d'attraction des flux migratoires (Truong Si Anh, 1994). Il faut comprendre que jusqu'à la libéralisation, la grande majorité des migrations au Viêt-nam était composée de mouvements dirigés, notamment vers les NZE, constituées généralement autour de complexes agro-industriels en milieu rural. La migration vers la ville était sévèrement contrôlée par l'institution d'un permis de résidence (permanent ou temporaire) et par l'incitation des migrants illégaux à quitter la ville. La simple référence à ces derniers montre cependant que les migrants spontanés ont toujours existé, mais ils étaient en tout état de cause en nombre très limité. Cette politique a été rendue possible par un "îlotage" urbain très serré. On trouvera en annexe à titre d'exemple quelques textes régissant les conditions pour obtenir un permis de résidence à HCMV. La plupart de ces textes sont toujours en vigueur, mais ils sont de moins en moins sévèrement appliqués, sans doute par suite de la volonté politique (le libéralisme économique s'accommode mal des restrictions à la circulation de la main-d'oeuvre), à cause aussi de l'afflux des migrants provoqué par la récente croissance économique (l'engorgement des services rend la stricte application des textes plus difficile) et peut-être également à cause d'une augmentation de la corruption (qui permet de contourner la législation).

Le taux de croissance de la population de la ville est actuellement sensiblement plus élevé que celui du pays même si les chiffres récents font cruellement défaut (le dernier recensement date de 1989). De nombreux problèmes doivent donc être surmontés. La population, l'urbanisation, la migration, le travail et l'emploi sont des thèmes étroitement liés dans la recherche urbaine, mais le sujet n'a pas encore été étudié systématiquement, malgré son acuité. L'Institut de Recherche Économique de HCMV a donc été chargé d'étudier le thème "*Migration, urbanisation, ressources humaines et emploi à Ho Chi Minh Ville*"¹.

Les objectifs étaient :

- 1°) d'étudier les caractéristiques socio-économiques et démographiques des migrants récents à HCMV ;
- 2°) de déterminer les causes principales ou les motivations de la migration à HCMV ;
- 3°) d'étudier l'adaptation des migrants à l'environnement de la ville ;
- 4°) d'analyser les principales conséquences démographiques et socio-économiques de la migration sur les individus, telles que la place dans la famille, l'état matrimonial, l'éducation, l'activité économique, l'emploi et le revenu ;
- 5°) d'étudier l'influence des migrants sur leur région d'origine par les envois de fonds ;
- 6°) d'évaluer l'efficacité de certaines politiques destinées à limiter la migration vers la ville ;
- 7°) de proposer un ensemble de recommandations aux autorités municipales, aux décideurs politiques et aux planificateurs.

¹ Projet VIE/93/P02, financé par le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), avec le concours du Ministère français des Affaires étrangères, la supervision du Centre français sur la population et le développement (CEPED) et l'appui technique de la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP). L'enquête de terrain a été réalisée en septembre 1994.

I. MÉTHODOLOGIE

HCMV est divisée administrativement en douze districts intérieurs et six districts périphériques (NIURP, 1994). Les districts (Quan) sont eux-mêmes divisés en 282 sous-districts (Phuong) au total². Cependant, l'un des districts, Can Gio, le moins peuplé avec 49 000 habitants en 1989, a été exclu de l'étude car il abrite peu de migrants. Deux sous-districts ont été sélectionnés au hasard dans chacun des 17 districts restants, soit un nombre total de 34 sous-districts. Un bloc résidentiel, contenant en général 400 à 600 ménages avec un nombre d'habitants variant de 2 000 à 3 000, a été tiré aléatoirement dans chacun des 34 sous-districts retenus. Par suite des contraintes existantes, il avait été décidé dans ce projet de sélectionner 1 000 individus pour l'interview. Bien que l'unité d'observation soit le migrant individuel et le non-migrant, il a été décidé que la base de sondage serait constituée par les ménages ordinaires de HCMV. Cela tend bien sûr à exclure tout individu qui ne loge pas dans un ménage ordinaire, spécialement un migrant isolé, un migrant venu pour une courte période ou un migrant saisonnier. C'est une faiblesse de l'étude.

Dans la première étape du plan de sondage, des listes de ménages ont été dressées par les autorités locales dans les 34 blocs résidentiels retenus et un nombre restreint de renseignements sur chaque membre du ménage a été enregistré tels que le nom, l'âge, le sexe, le lieu de naissance et le nombre d'années de son séjour en ville. Un total de 19 109 ménages a été ainsi recensé par les autorités locales.

Dans la deuxième étape, conformément aux objectifs de l'étude, les ménages ayant au moins un membre né à l'extérieur de HCMV et arrivé en ville depuis moins de dix ans, ont été extraits des enregistrements des autorités locales et sont définis comme "ménages migrants". Les autres ménages sont définis comme "ménages non-migrants", c'est-à-dire les ménages sans aucun membre né en dehors de HCMV et immigré en ville après le 1er avril 1984. Ainsi, 800 ménages migrants et 200 ménages non-migrants, ont été sélectionnés aléatoirement parmi les ménages listés, ainsi que le prévoyait le plan de l'étude. Un migrant âgé de 15 ans ou plus a été choisi au hasard dans chaque ménage migrant et soumis à un questionnaire migration individuel. Un membre de 15 ans ou plus de chaque ménage non-migrant a été tiré au sort pour répondre au même questionnaire mais sans la section sur l'histoire migratoire.

² Les termes de Quan et de Phuong s'appliquent aux districts intérieurs (urbains), alors que ceux de Huyen et de Xa sont utilisés pour les districts périphériques, comme en milieu rural. Cela traduit une certaine dominante rurale dans les districts périphériques (Tam Quach-Langlet, 1991b).

II. QUESTIONNAIRE

Un questionnaire a été conçu pour répondre aux objectifs de l'étude, à partir d'un modèle de l'ESCAP, des observations des conseillers techniques de l'ESCAP et du CEPED, et de l'expérience de l'enquête migration effectuée en 1990.

Le questionnaire est divisé en cinq sections : La section une, caractéristiques du logement et du ménage, contient des questions pour recueillir l'information de base sur les conditions de logement et les caractéristiques démographiques et socio-économiques de tous les membres des ménages retenus. La section deux a été conçue spécialement pour les migrants tirés au sort dans chacun des ménages. L'essentiel de l'information sur l'histoire migratoire est inclus dans cette section. Les sections trois à cinq ont été élaborées pour recueillir l'information sur l'emploi, le revenu, la circulation des fonds et les questions sur la fécondité et la planification familiale³. Quand les questionnaires ont été examinés, on a découvert que de nombreux relevés des autorités locales n'étaient pas exacts et que le statut migratoire de beaucoup d'individus était différent de celui qui avait été enregistré. Ainsi, sur 800 migrants prédéterminés il y avait 704 migrants effectifs (362 + 342), 89 personnes nées à HCMV qui ne se sont déplacées qu'à l'intérieur de la ville, et 7 personnes immigrées en ville avant 1984. Selon les définitions, ces 96 personnes (89 + 7) ne sont pas des migrants (tableau 1).

Tableau 1. Distribution des répondants individuels selon leur statut migratoire, selon la définition préalable et la définition révisée

Définition révisée	Définition préalable		
	Non-migrant	Migrant	Total
Non-migrant	151	89	240
Migrant avant 1984	49	7	56
Migrant entre 1984 et 1989		362	362
Migrant depuis 1990		342	342
Total	200	800	1000

Parmi les 200 non-migrants présélectionnés, 151 personnes étaient nées dans HCMV et 49 avaient immigré en ville avant 1984. Tous sont donc non-migrants selon les définitions. Cependant, comme on dispose de l'information sur la date d'arrivée ou sur le nombre d'années de séjour à HCMV à la fois des répondants individuels et des autres membres des ménages retenus, il serait plus utile de définir le migrant ou le non-migrant à partir de son lieu de naissance, c'est-à-dire qu'un migrant serait celui qui est né à l'extérieur de HCMV, indépendamment de la date de son arrivée. Les migrants sont alors classés selon :

- ceux qui sont arrivés avant le 1er avril 1984 ;
- ceux qui sont arrivés entre le 1er avril 1984 et le 31 décembre 1989 ;

³ Ces dernières ne seront pas traitées ici.

- ceux qui sont arrivés entre le 1er janvier 1990 et la date de l'enquête, c'est-à-dire septembre 1994.

Cette classification est appliquée dans la suite de cette étude.

Ainsi, bien que le questionnaire individuel ait été adressé à 800 individus présélectionnés, seuls 711 d'entre eux sont concernés par les analyses sur l'histoire migratoire, car 49 migrants avant 1984 n'ont pas été interrogés sur ce sujet (soit 1000 - 240 - 49). 7 migrants avant 1984 ont été pris en compte et 89 personnes qui ne se sont déplacées qu'à l'intérieur de la ville sont maintenant classées dans la catégorie des non-migrants. Il faut noter que la définition des migrants et des non-migrants par leur lieu de naissance comme présentée ci-dessus revient à considérer les migrants de retour comme des non-migrants.

III. POPULATION ET MIGRATION À HO CHI MINH VILLE

1. Une croissance démographique difficile à estimer

Selon le service de la statistique, la population de HCMV était de 4 694 000 habitants lors d'un dénombrement complet mené par les autorités locales en 1994⁴. Les données montrent une hausse continue de la population de 1989 à 1994. Dans le tableau 3, la population totale de 1989 vient du recensement général de la population ; les chiffres de 1990 à 1993 sont basés sur un sondage à 5 % ; celui de 1994 sur le dénombrement cité. Le fait que les effectifs proviennent de sources différentes peuvent évidemment affecter leur comparabilité et par conséquent le calcul des taux de croissance annuels.

Le taux de croissance de la population apparaît comme relativement élevé durant la période 1989-1994. Le taux d'accroissement naturel est de 1,5 à 1,6 %. Une augmentation de cet accroissement découle logiquement d'un début de croissance économique. Un temps plus ou moins long est nécessaire avant une baisse de la croissance naturelle de la population, c'est-à-dire avant que les gens soient conscients du bénéfice à retirer d'un nombre de naissances plus faible. Cette période connaît aussi un accroissement de la migration nette à HCMV. Dans le processus de mise en place d'une économie de marché, la ville constitue à nouveau un pôle multifonctionnel, un centre d'attraction de la région, alliant un climat propice à l'investissement à un niveau de vie plus élevé que dans les environs. Ceci a poussé les habitants d'autres localités, chômeurs ou victimes de désastres naturels, à se déplacer à HCMV.

⁴ Il s'agit de la population des 18 districts de HCMV situés dans des limites qui correspondent à une province. Les 6 districts périphériques, qui regroupent 29 % de la population de l'ensemble en 1989, restent en partie ruraux (Banister, 1993). Une étude fine de l'urbanisation devrait donc s'attacher à distinguer les limites entre l'urbain et le rural (en pleine évolution) au sein de ces districts.

Dans le tableau 2, le taux de migration nette à HCMV, calculé par soustraction entre le taux de croissance global et le taux d'accroissement naturel, varie entre 0,9 et 4,2 %. Ces fluctuations montrent à l'évidence le manque de cohérence de ces estimations. On peut notamment penser que les comptages administratifs sont sous-estimés par rapport au recensement de 1989, car certains migrants spontanés ne sont pas enregistrés dans les ménages. La population de HCMV serait donc en réalité plus élevée que ne l'indiquent les chiffres cités ici. Certains experts pensent que la population de la ville était d'au moins 5 millions en 1994. Ce chiffre impliquerait un taux de croissance annuel moyen de 4,7 % entre 1989 et 1994, avec un taux net de migration de l'ordre de 3,1 % par an. D'autres citent des chiffres encore plus élevés, allant jusqu'à 6 millions d'habitants, en se basant sur la croissance économique qui provoque aussi un accroissement du nombre de visiteurs, tant nationaux qu'étrangers. Les données fiables manquent cependant totalement pour étayer ces hypothèses.

Tableau 2. Croissance de la population de l'agglomération de HCMV de 1989 à 1994

	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Population (en milliers)	3 942	4 113	4 259	4 426	4 582	4 694
Taux de natalité (‰)	20,5	20,4	21,3	21,3	21,0	20,9
Taux de mortalité (‰)	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2
Taux annuel d'accroissement naturel (%)	1,53	1,52	1,61	1,61	1,58	1,57
Taux annuel de migration nette (%)	4,24	2,82	1,94	2,31	1,94	0,87
Taux de croissance annuel (%)	5,77	4,34	3,55	3,92	3,52	2,44

Source : Bureau de la statistique de HCMV, Annuaire statistique.

2. Une immigration en hausse

Le revenu mensuel moyen d'un travailleur de HCMV est double du revenu moyen dans les autres localités. Les facteurs d'attraction actuels de la ville entraînent une augmentation de l'immigration. D'après l'enquête par sondage de 1994, le taux de migration est deux fois plus élevé dans la période 1990-1994 que dans la période 1984-1989, 1,2 % par rapport à 0,6 % respectivement (tableau 3). Bien sûr, comme l'enquête n'a pu toucher que les migrants " survivants " à HCMV, le chiffre le plus ancien pourrait avoir été réduit par les migrations de retour et par les décédés dans une proportion plus forte que le chiffre le plus récent.

Le taux de migration varie selon l'époque et le type de zone, urbaine et suburbaine. En particulier, le taux de migration de la ville pendant la période 1990-1994 indique clairement que les migrants sont plus concentrés dans les districts urbains que dans les districts suburbains. Cette situation va sans doute changer à l'avenir, car les migrants vont être amenés à s'orienter plus vers les districts périphériques au fur et à mesure de l'augmentation des densités dans les districts centraux. Cependant, la répartition actuelle inadéquate des infrastructures peut dissuader certains migrants de s'installer en périphérie.

Les différences de l'accroissement migratoire dans les districts périphériques selon deux sources de données peuvent être expliquées par le fait, déjà cité, que de nombreux enregistrements des autorités locales concernant le statut migratoire étaient inexacts chez les ressortissants des districts périphériques. Ainsi, les omissions ont été plus fortes chez les migrants vivant dans des districts périphériques que chez les migrants vivant dans des districts intérieurs de la ville. La comparaison entre les tableaux 3 et 4 confirme par ailleurs le manque de cohérence des données.

Tableau 3. Taux annuel moyen de migration nette durant la période 1984-1994

	Période 1984-1989	Période 1990-1994
Accroissement migratoire (%)		
- Recensement 1989	0,7	-
- Enquête IER 1994	0,6	1,2
Dont :		
1. Districts intérieurs de la ville		
- Recensement 1989	0,7	-
- Enquête IER 1994	0,7	1,3
2. Districts périphériques		
- Recensement 1989	0,6	-
- Enquête IER 1994	0,2	0,1
Sources :	- Enquête IER 1994 ; - Recensement 1989.	

3. Une minorité de migrants avec un permis de résidence permanent

Le dénombrement exhaustif des membres des ménages en 1994 a révélé que près de 800 000 habitants de HCMV vivaient sans permis de résidence permanent. Parmi ceux-ci, 322 000 ont immigré depuis 1976 et 478 000 sont des non-migrants (ou se sont déplacés avant 1976). De 1976 à 1994, 590 000 migrants sont venus à HCMV, dont seulement 45 % ont un permis de résidence permanent (tableau 4). La proportion des migrants avec un permis de résidence permanent tend même à diminuer au cours de ces dernières années. La réforme économique en profondeur à travers le pays avec la libéralisation de la production, des affaires et des services a stimulé le développement d'un marché libre et encouragé le secteur privé. Elle a facilité la réhabilitation et le développement de la ville, mais elle a aussi amoindri l'effet de la politique de restriction des migrations basée sur des mécanismes de subvention de l'économie planifiée. Les migrants ne considèrent plus la politique comme importante puisqu'elle n'influence plus leur vie à HCMV sauf dans certains domaines spécifiques tels que les transactions concernant les entreprises et l'enregistrement des affaires. Le pourcentage des "migrants légaux" tend à diminuer de 67 % durant la période 1976-1980 à 27 % depuis 1991. Une forte proportion de migrants sans autorisation ou sans enregistrement sont considérés comme migrants illégaux au cours des années récentes.

Tableau 4. Répartition des migrants selon le statut d'enregistrement, le sexe et la date d'arrivée à HCMV

Statut d'enregistrement	Date d'arrivée							
	1976-1980		1981-1985		1986-1990		Depuis 1991	
	Total	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes
Migrants venant à HCMV	82 900	42 200	125 800	64 900	178 900	92 100	202 100	104 300
%	100,0	50,8	100,0	51,5	100,0	51,5	100,0	51,6
Pourcentage de migrants :								
- ayant un permis de résidence permanent	67,2	67,9	63,5	64,6	43,6	44,0	26,6	49,8
- sans permis de résidence permanent	32,8	32,1	36,5	35,4	56,4	56,0	73,4	50,2

Source : Enquête démographique 1994 du Bureau de la statistique de HCMV.

Différentes hypothèses pourraient expliquer cette situation :

1. Il y a plus de difficultés actuellement pour ceux venant à HCMV pour obtenir un permis de résidence permanent. L'assouplissement des textes permet d'avancer que cette hypothèse n'est pas vérifiée.
2. Les migrants anciens, restés en ville depuis plus longtemps, semblent être mieux placés pour obtenir un permis de résidence permanent, car ils connaissent mieux les rouages administratifs.
3. Les migrants spontanés ont augmenté dans la période récente. Une part importante de ceux-ci ne demande pas de permis, soit qu'ils craignent un refus, soit qu'au contraire ils estiment ne plus en avoir besoin.
4. Les migrants assistés qui ont déjà obtenu un permis permanent ont plus de chances de se déplacer à l'extérieur que ceux qui n'en ont pas obtenu et de n'être pas saisis à l'enquête.
5. Parmi les migrants anciens, il est probable que ceux qui n'ont pas pu obtenir un permis permanent dans un délai raisonnable sont repartis en plus grand nombre, avant l'enquête, que ceux qui en ont obtenu. Il pourrait donc y avoir un effet de sélection de plus en plus fort au fur et à mesure que l'on remonte dans le temps au profit des migrants disposant d'un permis.

4. Le permis de résidence permanent : baisse relative et hausse absolue

Les habitants de HCMV peuvent être classés en quatre catégories :

1. Ceux qui ont obtenu le permis de résidence permanent : ils ont satisfait aux conditions de la directive n° 08/CT-UB du 30 mars 1989 et ont été acceptés comme résidents légaux (cf. Annexe).
2. Ceux qui ont obtenu un permis de résidence temporaire : ils n'ont pas satisfait aux conditions de la directive mais ils ont un lieu de résidence permanent et un travail permanent ; ils ont été acceptés pour être des "résidents temporaires à long terme" (la durée du séjour temporaire est de trois ou six mois et elle peut être prolongée).

3. Ceux qui ont été seulement enregistrés par les autorités locales (bureau de police dans chaque district) : les nouveaux arrivants qui ont des conditions satisfaisantes ou les migrants spontanés qui n'en ont pas ; cependant, ils habitent temporairement dans la ville pour un temps limité ; d'après les règlements de la ville, ils doivent être déclarés aux autorités locales.

4. Ceux qui n'ont pas été enregistrés par les autorités locales : les migrants spontanés vivant illégalement dans HCMV.

Dans le tableau 5, l'enregistrement des migrants à HCMV depuis 1984 se présente de la manière suivante :

1. Pendant la période 1984-1989, beaucoup de gens se sont déplacés à HCMV. La plupart d'entre eux appartenaient aux familles des cadres spécialisés et des officiers, surtout depuis 1976, après la Libération ; un peu plus de la moitié des migrants sont des résidents permanents de la ville. Cependant, l'évolution du nombre de migrants spontanés venus à HCMV sans la permission du Département du Personnel de la ville a entraîné un pourcentage élevé de migrants temporaires à long terme (47 %). La proportion des migrants spontanés, sans permis, avec ou sans déclaration, est basse durant cette période par suite de la sévérité des contrôles (seulement 2,5 %).

Tableau 5. Répartition des répondants selon le statut d'enregistrement, le sexe, le statut migratoire et la date d'arrivée

Statut d'enregistrement	Statut migratoire								
	Non-migrants			Migrants					
				1984-1989			Depuis 1990		
	H	F	Ensemble	H	F	Ensemble	H	F	Ensemble
Ont obtenu un permis de résidence permanent	81,5	81,4	81,4	41,9	57,0	50,6	19,2	24,1	22,2
Ont obtenu un permis de résidence temporaire	15,5	16,8	16,2	56,1	40,1	47,0	70,0	58,0	62,6
Enregistrés par les autorités locales	3,0	0,6	1,7	1,3	1,9	1,7	10,0	17,9	14,9
Non-enregistrés	-	1,3	0,7	0,7	1,0	0,8	0,8	-	0,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	135	161	296	155	207	362	130	212	342

Source : Enquête IER 1994.

2. La réforme économique a donné des opportunités pour migrer à HCMV. Ainsi, parmi les migrants arrivés depuis 1990, seuls 22 % ont un permis de résidence permanent, chiffre beaucoup plus bas que pour les migrants arrivés pendant la période précédente. Les différentes raisons ont déjà été analysées. En revanche, le nombre de migrants ayant un permis temporaire tend à augmenter au cours de ces dernières années. Ils ne répondent pas aux critères exigés pour la migration légale (par exemple,

posséder une habitation juste après l'arrivée en ville), mais ils ont un lieu de résidence et un travail permanent, et ils ont par conséquent été acceptés comme résidents temporaires à long terme dans la ville. Cette catégorie regroupe les deux tiers des migrants arrivés durant les cinq dernières années. 15 % des migrants depuis 1990 sont simplement enregistrés au niveau des autorités locales et 0,3 % ne sont pas enregistrés du tout, mais ce chiffre est évidemment sous-estimé.

3. Parmi les non-migrants, la grande majorité (81 %) possède un permis de résidence permanent et 16 % ont un permis de résidence temporaire à long terme. D'après les règlements municipaux actuels, les habitants de HCMV peuvent changer de district pour vivre avec leurs parents sans avoir à modifier leur lieu de résidence précédent ni leur livret de résidence. De ce fait, ils sont non-migrants sans livret de résidence permanente au lieu de résidence au moment de l'enquête.

La forte proportion des personnes avec un permis de résidence temporaire chez les migrants peut s'expliquer par le fait que les migrants spontanés qui ont un lieu de résidence permanent et un travail sont autorisés à effectuer un séjour prolongé à HCMV avec un permis de résidence temporaire.

Au regard des conditions requises pour qu'un migrant ait une résidence temporaire à long terme, on peut faire deux observations :

1°) Conformément aux décrets du Gouvernement central n° 60/CP et 61/CP du 5 juillet 1994, les habitants sans permis de résidence permanent peuvent acheter des logements dans la ville. De plus, la majorité des immigrants possède des parents venus en ville par migration secondaire. Ainsi, la condition de résidence sera satisfaite plus facilement qu'auparavant.

2°) A la suite du grand nombre de programmes d'investissement, les entreprises locales et celles en "joint venture" avec des partenaires étrangers demandent un grand nombre de travailleurs locaux. La politique de développement menée jusqu'à présent a conduit à ce que le secteur privé fournisse un grand nombre d'emplois aux travailleurs de la ville.

Par conséquent, la mise en oeuvre des nouvelles circulaires sur les migrants illégaux provoque l'immigration à partir de toutes des provinces du pays. Officiellement, les gens en possession d'un permis de résidence permanent sont des résidents légaux de HCMV. Les migrants arrivés à HCMV depuis 1990 qui ont obtenu un permis de résidence temporaire à long terme devraient être considérés comme des habitants illégaux. Néanmoins, ils participent aux activités économiques de la ville et ne causent pas de problème de sécurité. Les règlements concernant les migrants peuvent donc conduire à des difficultés dans la gestion de la population.

Cependant, le nombre de migrants ayant obtenu un permis de résidence permanent du Département de la Police tend à augmenter dans la période récente (tableau 6). Ceci peut être expliqué par le fait qu'après 1975 beaucoup de familles de HCMV avaient été envoyées dans les NZE ou dans leur région d'origine. Plus de 70 % de ces familles sont revenues à cause du manque d'accompagnement de ces politiques.

Tableau 6. Nombre moyen annuel de migrants ayant obtenu un permis de résidence permanent

Période	Permis de résidence permanents
1984-1989	18 700
1990-1994	22 434
Source : Département de la police.	

Elles n'ont pu se faire enregistrer pour obtenir un permis de résidence permanent qu'à la suite de la directive n° 08/CT-UB du 30 mars 1989.

V. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION DE L'ÉCHANTILLON

1. La prédominance des femmes chez les migrants

La population totale des ménages de l'échantillon se monte à 5 807 personnes, dont 3 645 non-migrants et 2 162 migrants. Tandis qu'hommes et femmes sont en nombre presque égal dans la population non-migrante, une prédominance des femmes peut être observée dans la population migrante, particulièrement parmi ceux qui sont venus à HCMV depuis 1990, où le sexe féminin représente 55,1 %. La proportion des femmes dans la population migrant à HCMV entre 1984 et 1989 est un peu plus élevée que celle enregistrée au recensement de 1989, soit 52,8 % et 50,6 % respectivement. On ne peut exclure que les hommes isolés ont été moins complètement saisis par l'enquête que les femmes, qui vivent plus souvent au sein d'un ménage. L'accroissement de la proportion des femmes dans la population migrante suggère que celles-ci prédominent sur les hommes dans les flux récents de migration vers la ville. Ce fait est étroitement lié à une croissance rapide des emplois dans les industries légères et de transformation comme le textile, l'habillement et l'industrie alimentaire. La croissance du commerce et des activités associées attirent aussi un grand nombre de femmes vers la ville. Plus spécialement, de nombreuses femmes des régions rurales les plus pauvres viennent occuper des emplois de bonnes au service d'une nouvelle classe de familles urbaines récemment enrichies. En outre, un certain nombre de femmes rurales migrent en ville pour se livrer à des activités illégales (ou cachées) telles que la prostitution ou autres services dans des hôtels, restaurants ou bars. Selon une source officielle du Département du travail et des affaires sociales de HCMV, le nombre de ces migrantes tend à augmenter au cours de ces dernières années et la plupart d'entre elles ne sont pas enregistrées.

2. La concentration des migrants dans les âges actifs

Les résultats de l'enquête confirment une différence dans la structure par âge des non-migrants et des migrants (tableau 7). 27 % des non-migrants sont âgés de moins de 15 ans, et 31 % sont âgés de 15 à 29 ans. Cette distribution est similaire à celle du recensement de 1989. On constate clairement que les migrants sont sélectionnés selon l'âge en faveur des individus d'âge actif : 63 % des migrants récents ont entre 15 et 35 ans.

Tableau 7. Répartition de la population des ménages de l'échantillon selon l'âge actuel, le sexe, le statut migratoire et la date d'arrivée

Âge	Statut migratoire								
	Non-migrants			Migrants					
				1984-1989			Depuis 1990		
	H	F	Ensemble	H	F	Ensemble	H	F	Ensemble
0-4	11,9	10,6	11,2	-	-	-	3,7	2,3	2,9
5-9	9,6	7,5	8,5	4,7	5,4	5,0	6,3	4,4	5,2
10-14	7,9	7,6	7,7	9,9	9,5	9,7	7,2	4,4	5,6
15-19	8,7	8,9	8,8	13,1	11,5	12,3	16,0	17,3	16,7
20-24	11,4	10,9	11,1	14,2	13,6	13,9	23,4	21,8	22,5
25-29	10,5	11,4	11,0	14,6	14,9	14,8	11,9	15,0	13,6
30-34	10,0	10,1	10,0	13,7	13,2	13,4	9,5	9,9	9,7
35-39	9,0	7,8	8,4	7,9	7,5	7,7	5,2	6,2	5,7
40-44	4,8	6,9	5,9	6,9	7,0	7,0	5,2	4,9	5,1
45-49	3,5	3,5	3,5	3,9	3,7	3,8	3,5	3,5	3,5
50-54	2,8	3,6	3,2	2,4	4,9	3,7	3,0	1,8	2,3
55-59	2,4	3,1	2,7	3,8	2,5	3,1	1,7	2,5	2,1
60-64	3,8	2,3	3,0	1,7	2,3	2,0	0,7	1,6	1,2
65 et +	4,0	5,8	5,0	3,2	4,0	3,6	2,8	4,6	3,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre	1 790	1 855	3 645	534	598	1 132	462	568	1 030

Au moment où le nombre de migrants spontanés, venus seuls à la ville pour chercher du travail ou améliorer leur instruction/formation, tend à augmenter, ces personnes n'étant pas accompagnées par des enfants de moins de 15 ans, cela entraîne une diminution rapide de la proportion des migrants dans la plus jeune tranche d'âge, de 32 % entre 1984 et 1989 à 20 % au cours de ces dernières années. Les plus jeunes migrants sont maintenant remplacés par des migrants célibataires de la première tranche d'âge productive, 15-29 ans. Les personnes âgées de 30 à 49 ans sont en proportion constante chez les migrants quelle que soit la période, autour de 20 % (tableau 8).

Tableau 8. Répartition des migrants selon le groupe d'âge au moment de l'arrivée et la date d'arrivée

Groupe d'âges	Date d'arrivée	
	1984-1989	Depuis 1990
0-14	32,1	19,7
15-29	41,0	52,0
30-49	19,4	19,8
50-64	5,8	5,6
65 et +	1,6	2,8
Total	100	100
Effectifs	1 132	1 030

3. L'attraction plus forte sur les régions centrales

Lieu de naissance

Seuls 48 % de la population enquêtée sont nés à HCMV, chiffre un peu inférieur à celui calculé à partir du recensement de 1989, du fait du plan de sondage adopté. Parmi les migrants nés à l'extérieur de HCMV, les plus nombreux sont nés dans les régions du Delta du Mékong et du Delta du Fleuve Rouge, soit 17 % et 12 %, respectivement. Ce sont, depuis toujours, les régions les plus densément peuplées du pays. 9 % des migrants sont nés dans les provinces de la Côte centrale.

Lieu de résidence antérieure

Le rôle croissant de la capitale, Hanoi, dans beaucoup de domaines fait que HCMV n'est plus le seul centre qui attire des migrants de toutes les provinces du pays. Bien qu'elle soit encore loin d'assumer un pouvoir attractif de même niveau que celui de HCMV, Hanoi peut maintenant être considérée comme un pôle contrebalançant HCMV. Elle attire principalement des migrants originaires des provinces proches du Delta du Fleuve Rouge. Cela, associé au fait que la migration dirigée est maintenant remplacée par des flux spontanés, entraîne une réduction rapide durant les cinq dernières années, de la proportion de gens migrant à HCMV en provenance des provinces du delta du Fleuve Rouge, de 22 % à 18 % (tableau 9, figure 1). Néanmoins, HCMV est toujours un lieu attractif pour les habitants des provinces centrales où les conditions de vie semblent être les plus dures du pays. La proportion des migrants en provenance de ces provinces augmente nettement dans les dix dernières années, de 22 à 28 %.

Comme on l'a généralement observé, la migration à plus courte distance des originaires du Delta du Mékong représente encore le pourcentage le plus élevé des migrants de toutes les régions du pays. Le nombre des migrants des provinces du Delta du Mékong augmente légèrement au cours de ces dernières années. Enfin, un

accroissement significatif est aussi observé dans les flux migratoires de distance très courte, c'est-à-dire provenant des provinces adjacentes à HCMV.

Tableau 9. Répartition des migrants selon le lieu de résidence antérieure et la date d'arrivée

Lieu de résidence antérieure	Date d'arrivée		Ensemble
	1984-1989	Depuis 1990	
Delta du Mékong	32,5	33,6	33,0
Delta du Fleuve Rouge	22,0	18,3	20,3
Côte centrale	15,2	19,3	17,2
Région Sud-Est	15,1	15,6	15,4
Centre-Nord	7,2	8,5	7,8
Hauts-plateaux du Nord	3,5	1,8	2,7
Hauts-plateaux centraux	1,7	2,1	1,9
Étranger	2,8	0,6	1,8
Indéterminé	0,1	0,0	0,0
Total	100	100	100
Effectifs	1 132	1 030	2 162

4. Un niveau d'instruction plus élevé chez le migrant

Il est dans la tradition du système statistique vietnamien d'analyser l'éducation de la population séparément pour le niveau d'instruction générale, c'est-à-dire l'instruction primaire et secondaire, qui est classée du niveau 1 au niveau 12, et pour le niveau d'instruction tertiaire, qui est différente des 12 niveaux précédents. Au Viêt-nam, les enfants commencent à entrer à l'école au niveau 1 à l'âge de 6 ans. Mais dans un but de comparaison internationale, on tient compte de la population de 5 ans et plus dans l'évaluation du niveau d'instruction.

Comme il ressort du tableau 10, la population non-migrante a moins d'années d'instruction générale que la population migrante. En particulier, un migrant masculin a plus d'un an d'instruction générale en plus que son homologue non-migrant. Cette différence est cependant moins visible au sein de la population féminine. Ces

Tableau 10. Nombre moyen d'années de fréquentation de l'enseignement général de la population âgée de 5 ans ou plus selon le sexe et le statut migratoire

Statut migratoire	Nombre moyen d'années de fréquentation de l'enseignement général			
	Hommes	Effectifs	Femmes	Effectifs
Non-migrant	7,4	1 577	6,9	1 202
Migrant entre 1984 et 1989	8,6	534	7,5	598
Migrant depuis 1990	9,0	445	8,0	555
Ensemble	8,0	2 556	7,2	2 809

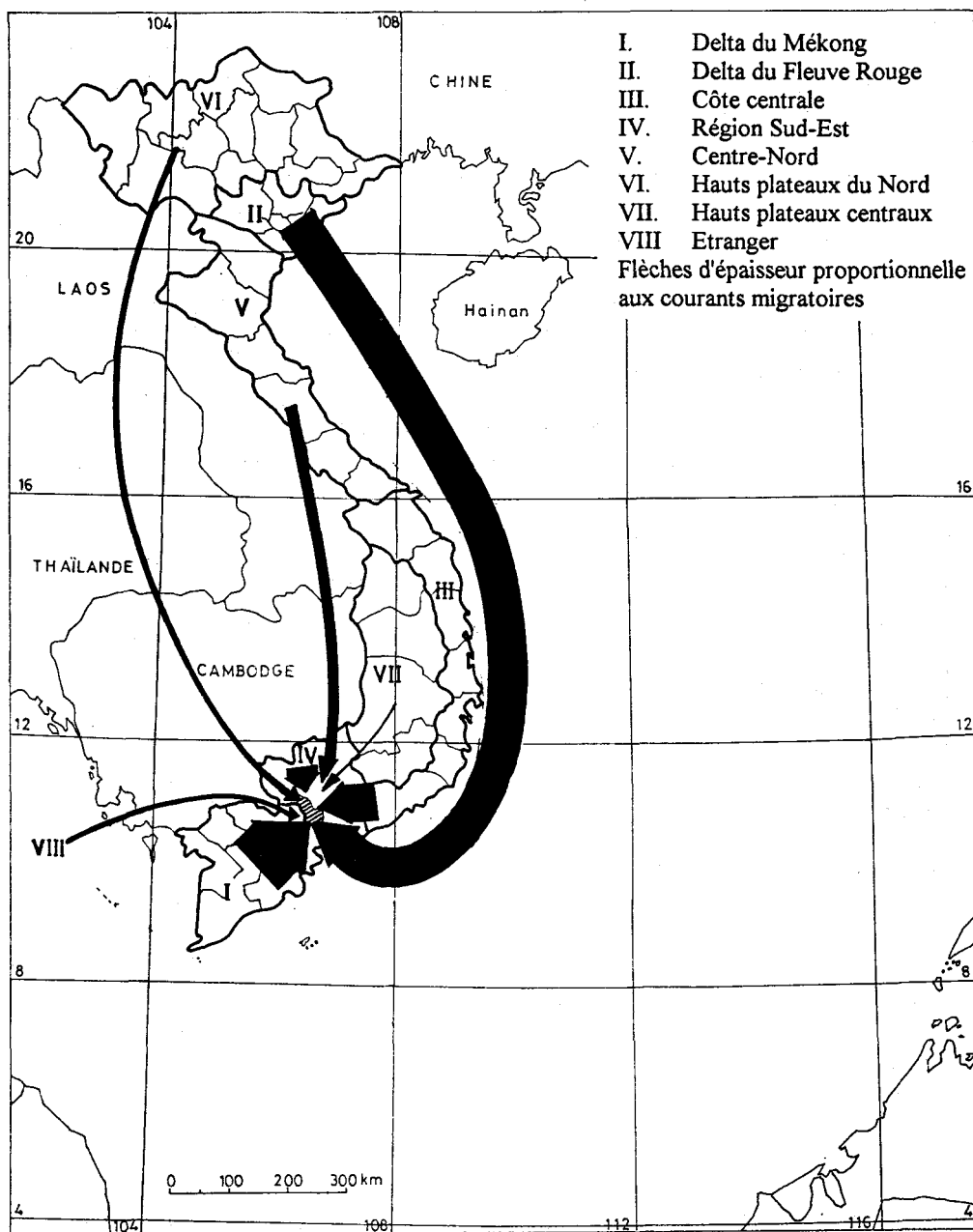


Figure 1. Flux migratoires en direction de HCMV (1984-1994)

conclusions sont à nuancer du fait que les migrants ont été largement sélectionnés selon l'âge. Il est intéressant de noter que le nombre moyen d'années de fréquentation de l'enseignement général s'accroît légèrement tant chez les filles que chez les garçons pour les migrants les plus récents. Tout se passe comme si la ville était le débouché normal des gens instruits, diminuant d'autant les ressources humaines du milieu rural.

Dans le domaine de l'instruction tertiaire, la population migrante est également mieux formée que la population non-migrante. Sans prendre en compte les migrants qui ont été transférés vers la ville pendant la période 1975-1984 par le Gouvernement, dont la plupart étaient déjà expérimentés avant leur déplacement, plus de migrants que de non-migrants ont une instruction tertiaire à tous les niveaux. L'enquête montre également que les migrants séjournant le plus longtemps en ville obtiennent un niveau de qualification plus élevé (tableau 11).

Tableau 11. Répartition de la population âgée de 13 ans ou plus selon le sexe, le statut migratoire et le niveau atteint dans l'enseignement tertiaire

Niveau atteint dans l'enseignement tertiaire	Statut migratoire								
	Non-migrants			Migrants					
				1984-1989			Depuis 1990		
	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
Néant	80,5	86,8	83,8	75,0	84,3	79,9	79,0	86,4	83,2
Travailleur qualifié (BEP)	5,4	2,6	4,0	4,2	3,0	3,6	5,4	2,3	3,6
Formation professionnelle (Bac pro)	2,9	3,0	3,0	6,3	5,2	5,7	4,1	4,1	4,1
Formation technique supérieure (BTS)	1,3	0,9	1,1	1,3	0,8	1,0	1,5	1,6	1,5
Université	9,0	6,4	7,7	12,6	6,6	9,4	9,5	5,2	7,1
"Post-université" (3 ^e cycle)	0,5	0,07	0,1	0,2	0,2	0,2	0,5	0,2	0,3
Indéterminé	0,3	0,2	0,3	0,4	0,0	0,2	0,0	0,2	0,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	1 316	1 427	2 743	476	534	1 010	391	516	907

5. Le développement, encore limité, du secteur privé

L'enquête montre que le taux d'activité est plus élevé chez les non-migrants que chez les migrants et ceci pour les deux sexes. La raison est à rechercher dans le fait que les élèves sont plus nombreux chez les seconds. Certaines femmes migrantes sont en revanche aides familiales dans les faits, mais se sont déclarées comme bonnes ; cela augmente le taux d'activité dans cette catégorie par rapport à la population non-migrante. Néanmoins, une caractéristique commune peut être observée dans les deux

populations, le pourcentage élevé de travailleurs indépendants, surtout chez les femmes, ce qui n'existait pas quelques années plus tôt (tableau 12).

Tableau 12. Statut dans l'emploi de la population de 13 ans ou plus selon le sexe et le statut migratoire (%)

Statut dans l'emploi	Statut migratoire								
	Non-migrants			Migrants					
				1984-1989			Depuis 1990		
	H	F	Ensemble	H	F	Ensemble	H	F	Ensemble
Population active									
Employé du Gouvernement	23,6	26,4	24,9	29,2	26,0	27,6	22,1	16,6	19,3
Employé du secteur privé	22,8	12,5	18,0	23,3	13,8	18,8	32,5	25,6	28,9
Indépendant	27,6	38,3	32,7	26,1	40,5	32,5	19,6	36,5	28,4
Employeur	2,2	0,9	1,6	1,1	1,3	1,2	0,0	0,3	0,2
Autre	18,5	18,2	18,3	16,6	12,8	14,8	18,6	17,7	17,9
Sans emploi	5,3	3,7	4,5	3,7	5,6	4,5	7,1	3,7	5,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	974	869	1 843	356	308	664	280	301	581
Pop. inactive									
Écolier	15,2	26,3	22,1	58,3	33,0	40,0	73,9	35,3	48,5
Aide familial	2,0	43,2	27,6	0,0	39,1	28,0	1,8	41,9	28,2
Autre	82,8	30,5	50,3	41,7	27,9	32,0	24,3	22,8	23,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	342	558	900	120	230	350	111	215	326

Une proportion significative des non-migrants de sexe féminin préfère encore rester travailler dans le secteur public, tandis que leurs homologues masculins paraissent plus ouverts aux nouveaux contextes et beaucoup d'entre eux ont glissé vers le secteur privé (ce qui est dû également au fait que le secteur privé préfère généralement employer des hommes plutôt que des femmes). Ainsi, le quart de la main-d'oeuvre non-migrante masculine est employée maintenant dans des entreprises privées.

Par ailleurs, l'accroissement du nombre de migrants spontanés au détriment des migrants dirigés au cours de ces dernières années entraîne aussi une diminution des employés de l'État parmi les migrants. Les migrants spontanés (ou non-enregistrés) ont plus de chance d'être absorbés par des entreprises privées dans les premières années de leur séjour en ville. Quand ils ont déjà une implantation solide, beaucoup d'entre eux préfèrent changer de travail ou se mettre à leur propre compte.

En ce qui concerne le chômage, on ne peut guère affirmer que les migrants ont une propension supérieure aux non-migrants à être chômeurs. Les migrants masculins ayant séjourné plusieurs années dans la ville sont mêmes moins souvent chômeurs que

les non-migrants. On peut aussi penser que ceux des migrants qui n'ont pas trouvé de travail sont repartis en plus grand nombre que les autres. Un taux de chômage plus élevé chez les hommes migrants récents que chez les femmes implique que les hommes changent probablement plus souvent d'occupation que les femmes dans les premières années de leur séjour en ville. En revanche, les hommes trouveraient un emploi dans un laps de temps plus court que les femmes après leur arrivée. Les migrants masculins obtiennent plus facilement un emploi dans une entreprise privée, tandis que leurs homologues féminines sont plus souvent indépendantes dans leur propre affaire comme le commerce ou travaillent au service de familles plus fortunées en tant que gardes d'enfants ou femmes de ménage.

V. HISTOIRE MIGRATOIRE

1. Des migrants d'origine rurale

Durant les 10 dernières années, il existe une nette prédominance des migrants ruraux dans les flux migratoires à destination de HCMV (tableau 13). Cela reflète bien le fait que la plus grande partie de la population du pays vit encore dans des zones rurales où les occasions d'emploi sont rares et la main-d'oeuvre agricole abondante. En outre, l'excédent de main-d'oeuvre peut augmenter quand des améliorations interviennent dans la productivité agricole suite aux réformes économiques, à la mécanisation et à l'introduction d'intrants chimiques dans l'agriculture.

Tableau 13. Répartition des migrants selon le milieu de résidence antérieure, le sexe et la date d'arrivée

Milieu de résidence antérieure	Date d'arrivée					
	1984-1989			Depuis 1990		
	H	F	Ensemble	H	F	Ensemble
Urbain	40,0	39,1	39,5	44,6	36,8	39,8
Rural	60,0	60,9	60,5	55,4	63,2	60,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	155	207	362	130	212	342

Lorsque l'on examine séparément hommes et femmes en fonction de leur date d'arrivée dans la ville, on remarque qu'un nombre plus élevé de femmes sont venues de zones rurales dans les cinq dernières années que dans les années précédentes. La proportion des femmes rurales parmi les migrants passe de 61 % dans la période 1984-1989 à 63 % dans la période suivante. Au contraire, moins d'hommes sont venus de zones rurales depuis 1990. La proportion des migrants masculins ruraux a baissé de 60 % à 55 % durant la même période. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que la mécanisation et la modernisation croissantes de l'agriculture libéreraient principalement la main-d'oeuvre féminine du travail des champs. Les hommes sont

plus fixés sur la terre parce qu'ils constituent généralement la principale force de travail sur une exploitation agricole et qu'ils sont amenés à hériter des terres de leurs parents et d'autres propriétés. Beaucoup d'hommes ont aussi des possibilités pour trouver des emplois au sein même des zones rurales en développement dans des industries, des services liés à la production agricole, la vente de produits alimentaires, etc., qui tendent à augmenter, bien qu'encore lentement.

2. Un nombre limité de déplacements

L'enquête a relevé le premier et le dernier déplacement des migrants. Les données montrent que le nombre moyen de déplacements effectués est de 1,5 pour les hommes et de 1,4 pour les femmes (tableau 14). Durant les 10 dernières années, 91 % des migrants avaient fait 1 ou 2 déplacements. Parmi les hommes, 62 % se sont déplacés une fois et 27 % deux fois. Parmi les femmes, 73 % se sont déplacées une fois et 19 % deux fois. Les migrants qui se sont déplacés trois fois représentent 7 % et 4 % pour les hommes et les femmes respectivement. Un nombre supérieur de déplacements est plutôt rare.

Tableau 14. Répartition des migrants selon le nombre de déplacements et le sexe

Nombre de déplacements	H	F	Ensemble
1	62,2	72,5	68,3
2	26,9	19,2	22,3
3	7,4	3,8	5,3
4	2,8	3,8	3,4
5 et +	0,7	0,7	0,7
Total	100	100	100
Nombre moyen de déplacements	1,5	1,4	1,4

L'origine rurale des migrants à HCMV et le faible nombre de déplacements montrent que les villes moyennes ne jouent actuellement qu'un rôle limité dans le réseau migratoire au Viêt-nam.

3. La prédominance des célibataires au moment du déplacement

56 % des migrants arrivés à HCMV depuis 1990 étaient encore célibataires lors de leur déplacement (tableau 15). Cette proportion est plus élevée que chez la population non-migrante au même moment (52 %). En particulier, un pourcentage sensiblement plus fort d'hommes que de femmes étaient célibataires au moment de leur déplacement. Celles-ci se marient en effet habituellement plus tôt que les hommes en zone rurale. Beaucoup de femmes se sont mariées antérieurement et sont venues en ville pour rejoindre leur époux avec leurs enfants.

Tableau 15. Répartition des migrants de 13 ans ou plus selon l'état matrimonial au moment de leur déplacement, le sexe et la date d'arrivée

État matrimonial	Date d'arrivée					
	1984-1989			Depuis 1990		
	H	F	Ensemble	H	F	Ensemble
Célibataire	60,2	42,2	49,5	68,0	53,8	56,3
Marié(e)	36,8	49,0	44,0	30,5	39,5	39,5
Veuf/veuve	0,8	5,7	3,7	0,0	3,3	1,7
Divorcé(e)/séparé(e)	2,3	3,1	2,8	1,6	3,3	2,5
Total	100	100	100	100	100	100
Effectifs	133	192	325	128	210	338

Cependant, on peut dire que la prédominance des célibataires dans les flux migratoires est surtout nette dans les années récentes, depuis que la migration dirigée a été remplacée par la migration spontanée.

4. Des chômeurs en nombre restreint avant la migration

Chaque migrant avait suivi une moyenne de 8,3 ans d'enseignement général avant de se déplacer à HCMV, ce qui est nettement plus élevé que pour un habitant rural ou un citoyen moyen du pays en général.

Selon les déclarations des migrants, 64 % d'entre eux avaient été employés avant leur déplacement à HCMV pendant les 10 dernières années. Une grande partie était occupée dans des activités salariées agricoles ou dans un travail pour leur propre famille. Près d'un tiers des travailleurs étaient employés dans des organismes, des institutions ou des agences d'État. Assez peu de migrants avaient été employés par des entreprises privées, de manière permanente ou temporaire, avant leur départ de chez eux. C'est parce que le secteur privé est en fait encore plutôt faible dans les zones rurales et qu'il n'emploie jusque là qu'un nombre limité de travailleurs. Les travailleurs du secteur privé sont cependant mieux payés que ceux du public et peu d'entre eux ressentent le besoin d'émigrer.

On peut dire qu'il n'est pas courant pour quelqu'un de se déclarer lui-même chômeur, quel que soit son statut, surtout pour un paysan. Le phénomène de chômage a seulement été noté (ou reconnu) et discuté récemment, dans la période de réformes économiques. De là, moins de gens se déclareraient chômeurs ou sous-employés que ce qu'il existerait dans la réalité. Finalement, 7 % des migrants actifs ont déclaré avoir été au chômage avant leur migration vers la ville. Le même pourcentage est constitué d'ouvriers temporaires ou journaliers.

Une proportion significative de migrants, surtout parmi ceux arrivés avant 1990, étaient de jeunes enfants dépendants accompagnant leurs parents ou d'autres adultes. Ils fréquentaient encore l'école avant leur déplacement.

L'accroissement des migrants en provenance des zones rurales se reflète dans les changements du statut dans l'emploi des migrants durant les 10 dernières années. Un nombre plus élevé de personnes engagées dans l'agriculture en tant qu'indépendants ou d'aides familiaux, surtout des femmes, se sont déplacées depuis 1990 que dans la période antérieure. Par ailleurs, le remplacement des migrants dirigés par les migrants spontanés résulte d'une réduction significative chez les migrants à la fois du nombre des employés de l'État et des personnes économiquement inactives. Cependant, la proportion de ceux qui fréquentaient l'école juste avant leur déménagement tend à augmenter au cours de ces dernières années.

5. La montée des motifs économiques

Les données du tableau 16 montrent que la majorité des migrantes à HCMV se sont déplacées pour des raisons non économiques tandis qu'une grande partie de leurs homologues masculins tend à migrer à cause de motivations économiques. 45 % des femmes ont migré vers la ville pour rejoindre leurs époux ou enfants qui avaient déjà migré précédemment, ou ont rejoint leur époux après le mariage (9 %). Il faut noter qu'après s'être mariées avec des partenaires de la ville, les femmes ne résidant pas en ville peuvent obtenir le permis de résidence permanent et devenir des habitantes légales de la ville. Par conséquent, se marier, avant ou après la migration, est un bon moyen pour beaucoup de femmes pour entrer légalement en ville.

Tableau 16. Répartition des migrants selon le motif de leur déplacement et le sexe

Motif du déplacement	H	F	Ensemble
Motif non économique	44,3	64,4	56,3
Familial	24,6	44,6	36,5
Marital	3,5	9,3	7,0
Scolaire	15,8	10,5	12,6
Ethnique, religieux	0,4	0,0	0,1
Motif économique	53,7	31,8	40,0
Conditions de vie	10,2	7,2	8,4
Emploi et revenu	43,5	23,7	31,7
Autre	2,0	4,8	3,7
Total	100,0	100,0	100,0
Effectifs	285	419	704

Du côté des facteurs économiques, 44 % des hommes ont migré à cause de l'emploi ou du revenu. Cependant, le chiffre pourrait être encore loin de la réalité parce que les migrants temporaires et ceux qui ont rencontré un échec sont probablement

repartis de la ville peu après leur arrivée, en plus grand nombre que les autres, ou n'ont pas été correctement saisis par une enquête ménage de ce type.

On peut voir dans le tableau 17 que les proportions les plus fortes de personnes se déplaçant pour des raisons économiques se retrouvent chez les migrants des provinces centrales du Centre-Nord, de la Côte centrale et des Hauts-plateaux centraux, les régions les plus pauvres du pays. La région Centre-Nord (ex-Région IV) est aussi celle où les désastres naturels surviennent plus fréquemment et où les mauvaises récoltes sont courantes. Les proportions les plus élevées de ceux qui migrent pour des raisons familiales sont observées parmi les migrants à courte distance, c'est-à-dire en provenance des provinces de la Région Sud-Est et du Delta du Mékong. On peut aussi observer que la proportion de ceux qui se sont déplacés pour des raisons familiales est particulièrement élevée chez les migrants des provinces du Delta du Fleuve Rouge. Beaucoup d'entre eux ont migré vers la ville pour rejoindre les employés de l'État qui y ont été transférés par le Gouvernement après 1975.

Tableau 17. Répartition des migrants selon le motif de leur déplacement et leur lieu de résidence antérieure

Motif du déplacement	Lieu de résidence antérieure									
	Hauts-plateaux du Nord	Delta du Fleuve Rouge	Centre-Nord	Côte centrale	Hauts-plateaux centraux	Région Sud-Est	Delta du Mékong	Étranger	Indéterminé	Ensemble
Motif non économique	57,1	53,8	46,9	49,2	38,5	60,0	60,5	75,1	50,0	56,3
Familial	50,0	46,3	20,4	31,3	23,1	33,3	37,8	50,0	25,0	36,6
Marital	0,0	2,5	12,2	3,6	7,7	8,6	8,6	12,5	25,0	7,0
Scolaire	7,1	5,0	14,3	14,3	7,7	18,1	14,1	6,3	0,0	12,6
Ethnique, religieux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,3	0,0	0,1
Motif économique	35,7	42,9	51,0	44,6	53,9	33,1	38,2	25,0	25,0	40,0
Conditions de vie	0,0	7,4	2,0	9,8	30,8	11,4	8,2	0,0	0,0	8,4
Emploi et revenu	35,7	35,5	49,0	34,8	23,1	21,9	30,0	25,0	25,0	31,6
Autre	7,1	3,3	2,0	6,3	7,7	6,7	1,5	0,0	25,0	3,7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	14	121	49	112	13	105	270	16	4	704

L'analyse des migrants selon leur date d'arrivée révèle un changement significatif dans les motifs de migration chez les femmes. La plupart des femmes venues en ville entre 1984 et 1989 avaient un motif non économique. 67 % d'entre elles avaient une raison familiale ou maritale et seulement 25 % étaient motivées par un bénéfice économique (tableau 18). La proportion des femmes migrant pour des raisons d'emploi ou de revenu augmente considérablement dans la période suivante,

jusqu'à 37 %, au détriment de celles se déplaçant pour des raisons non économiques qui baissent de 72 à 57 % dans la même période.

Tableau 18. Répartition des migrants selon le motif principal de leur déplacement, le sexe et la date d'arrivée

Motif du déplacement	Date d'arrivée			
	Hommes		Femmes	
	1984-1989	Depuis 1990	1984-1989	Depuis 1990
Motif non économique	44,6	43,9	71,9	57,2
Familial	29,7	18,5	56,0	33,5
Marital	3,9	3,1	11,1	7,6
Scolaire	10,3	22,3	4,8	16,0
Ethnique, religieux	0,7	0,0	0,0	0,0
Motif économique	54,1	53,1	24,6	36,7
Conditions de vie	11,6	8,5	6,3	8,0
Emploi et revenu	42,5	44,6	18,3	28,7
Autre	1,3	3,0	3,5	6,1
Total	100	100	100	100
Effectifs	155	130	207	212

La répartition des différents motifs invoqués par les hommes varie peu entre les deux périodes. La proportion de ceux qui se sont déplacés pour des raisons d'emploi ou de revenu augmente seulement de 2 % au cours de ces dernières années. Un nombre moins important d'hommes ont migré pour des motifs familiaux, mais plus nombreux ont été ceux qui sont venus pour améliorer leur éducation ou leur formation. Ce changement est encore plus visible chez les migrantes. La proportion des femmes migrant pour des raisons scolaires ou de formation est presque multipliée par quatre dans les cinq dernières années par rapport à la période précédente. L'ouverture de l'économie et les facilités beaucoup plus grandes pour se déplacer expliquent ces évolutions.

VI. RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOI

1. Les ressources humaines

a) La forte croissance des actifs

Les séries annuelles de statistiques montrent que pendant la période 1990-1994 la proportion de la population d'âge actif (pour les femmes de 16 à 55 ans et pour les hommes de 16 à 60 ans) par rapport à la population totale augmente de 50 % à 58 % (tableau 19). Cette progression doit être attribuée à l'immigration. Au sein de la population d'âge actif, la proportion des gens aptes à travailler (selon les normes du

Viêt-nam) était de l'ordre de 95 %. Une autre partie de la population, en dehors des âges actifs, mais apte à travailler, contribue à augmenter la population active de la ville. Cela favorise la croissance économique mais pèse aussi sur le marché du travail.

Tableau 19. Évolution de la population active à HCMV (en milliers)

	1990	1991	1992	1993	1994
Population totale	4 113	4 259	4 426	4 582	4 694
Population d'âge actif	2 069	2 248	2 450	2 503	2 715
Pourcentage de la population d'âge actif	50,3	52,3	55,4	54,6	57,8
Accroissement annuel du nombre des travailleurs	159	179	152	103	212
Taux d'accroissement de la population d'âge actif	8,0	8,3	8,6	2,1	8,3
Source : Bureau de la Statistique de HCMV, Annuaire statistique.					

La population d'âge actif a augmenté de 646 000 individus pendant la période 1990-1994, soit en moyenne 161 500 personnes par an. Le taux de croissance annuel moyen a été de 6,8 %. La structure de la population active a changé de 1989 à 1994 avec une tendance à l'augmentation des personnes employées et à la diminution des chômeurs (tableau 20). Pendant ce temps, la proportion des élèves et des ménagères a nettement augmenté, de 20 % en 1989 à 24 % en 1994.

On peut dire qu'il est difficile pour les femmes de trouver un emploi compte-tenu de la situation excédentaire de la demande de travail à l'heure actuelle. Ainsi, le pourcentage des chômeurs serait plus élevé que les 11 % si on tenait compte des ménagères qui pourraient chercher un emploi en dehors de leur foyer. Après tout, le concept de ménagère correspond souvent à une forme de chômage déguisé.

Tableau 20. Répartition de la population d'âge actif à HCMV selon le statut dans l'emploi et l'année (%)

Statut dans l'emploi	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Ayant un emploi	64,9	68,9	71,9	68,5	68,8	65,2
Sans emploi	15,3	11,5	9,2	12,5	11,1	11,1
Élèves et ménagères	19,8	19,6	18,9	19,0	20,1	23,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Population employée (en milliers)	1 240	1 426	1 616	1 678	1 722	1 770
Taux d'accroissement (%)	-	13,9	12,5	3,8	2,6	2,8
Sources : - Recensement 1989 ; - Bureau de la Statistique de HCMV, Annuaire statistique.						

Actuellement, il y a à HCMV plus de 4 000 entreprises telles que des SARL, 35 000 petites unités privées incluant des entreprises industrielles et des entreprises de

transports, plus de 300 entreprises en *joint venture* avec des étrangers, et plus de 100 000 commerces familiaux.

Tableau 21. Répartition de la population ayant un emploi selon le secteur d'activité et l'année (effectifs en milliers)

Secteur d'activité	1990		1991		1992		1993		1994	
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
Secteur d'État	-		-		346	21,1	362	21,7	373	21,9
Secteur non étatique	-		-		1 276	77,9	1 278	76,6	1 292	76,1
<i>Joint venture</i> et société étrangère	-		-		16	1,0	29	1,7	34	2,0
Secteur I	225	15,7	253	15,8	241	14,7	243	14,6	248	14,6
Secteur II	569	39,6	621	38,8	666	40,6	669	40,1	675	39,7
Secteur III	643	44,7	726	45,4	731	44,7	756	45,3	775	45,7
Population employée	1 437	68,9	1 600	71,9	1 638	68,5	1 668	68,8	1 698	65,2

Source : Bureau de la Statistique de HCMV, Annuaire statistique.

En décembre 1994, près de 1,3 million de travailleurs sont employés dans le secteur non-étatique, soit 76 % du total des travailleurs de la ville (tableau 21). La main-d'oeuvre a baissé dans le secteur d'État à cause de la réforme des entreprises d'État et de la réorganisation du mécanisme de gouvernement. Environ 373 000 personnes travaillent pour le Gouvernement. Les travailleurs de l'État ont baissé de 36 % à 22 % du total entre 1989 et 1994, tandis que les travailleurs du secteur privé ont augmenté de 64 % à 76 % durant la même période.

Durant la période 1990-1994, approximativement 132 000 personnes supplémentaires ont été engagées dans le secteur tertiaire, 106 000 dans le secteur secondaire et 23 000 dans le secteur primaire.

Selon les résultats du recensement de 1989, le pourcentage des travailleurs diplômés des écoles supérieures techniques, des écoles supérieures ou des universités était très bas : 12,8 % des emplois. Les effectifs figurent dans le tableau 22.

b) Un marché du travail en mutation

Dans la période 1990-1994, le taux de croissance de la population active a été de 6,8 %, tandis que le taux de croissance de la population active occupée a seulement été de 5,4 %. Il est clair que la demande de travail est beaucoup plus élevée que l'offre.

Tableau 22. Répartition des professionnels qualifiés selon le niveau atteint dans la formation tertiaire

Formation tertiaire	Effectifs	%
BTS, université, niveau post-universitaire	94 600	29,0
Formation professionnelle de niveau moyen (Bac pro)	85 500	26,1
Travailleurs qualifiés (BEP)	146 700	44,9
Total	326 800	100,0
Source : Recensement 1989.		

Depuis 1990, sous l'influence de l'économie de marché, le système de formation a cessé de demeurer le monopole gouvernemental. De nombreux centres privés de formation ont été établis, qui ont amélioré partiellement la qualité de la main-d'oeuvre par rapport à la situation qui prévalait dans le passé. En attendant, il y a à HCMV 10 centres de formation publics et 221 centres privés, soit 47 unités de plus et un nombre d'étudiants double par rapport à 1990.

Dans les années passées, le nombre d'étudiants sortis annuellement des universités et des lycées professionnels à cycle long était resté stationnaire autour de 3 000. En 1993, on compte près de 30 000 étudiants diplômés des lycées professionnels à cycle court à HCMV, soit le double par rapport à 1990. Pendant ce temps, le nombre d'étudiants des centres de formation privés était de 60 000, soit 1,7 fois plus qu'en 1990. Cependant, pour ce qui est de la qualité de la formation, compte tenu des durées, des méthodes pédagogiques et des facilités accordées pour les programmes de formation, les lycées professionnels publics sont plutôt meilleurs, tandis que ceux du privé n'ont pas atteint l'exigence de formation de 3 à 6 mois par cours. Ceci a limité la qualité de la formation.

Les résultats concernant la main-d'oeuvre et la situation d'activité à HCMV sont les suivants :

- 1°) La demande de travail est excédentaire par rapport à l'offre des entreprises.
- 2°) La croissance économique de la ville est beaucoup plus forte que la croissance de l'emploi. Cependant, la qualification des travailleurs ne correspond pas à la demande des secteurs économiques. Par suite, une grande proportion de travailleurs non qualifiés (en particulier des migrants) travaille dans le secteur informel ou a été engagée pour effectuer des travaux occasionnels. Ces travailleurs sont souvent sous-employés. Cela provoque également des problèmes sociaux tels que la criminalité, l'insécurité, l'inadaptation, la prostitution, etc.
- 3°) Le développement de l'économie de marché a exacerbé les différences de revenu entre les divers secteurs de l'économie. Les écarts de revenu provoquent une sévère compétition sur le marché du travail. Les travailleurs les plus qualifiés se déplacent souvent du secteur d'État vers le secteur privé et les *joint ventures* avec l'étranger, particulièrement dans la construction, la mécanique et le transport. L'écart entre le coût de la vie et les revenus dans des zones différentes est aussi une cause de transfert de la main-d'oeuvre d'un secteur économique à l'autre, et particulièrement des provinces

vers HCMV. Dans beaucoup d'industries à forte utilisation de main-d'oeuvre, les bas salaires et les conditions de travail difficiles ne sont pas attractives pour les travailleurs locaux non-migrants. C'est l'une des causes principales de l'augmentation des migrations.

4°) Le système de formation n'est pas adapté aux exigences spécifiques de la production, conduisant à un déséquilibre entre la main-d'oeuvre disponible et les recrutements effectifs. La qualification et le nombre des personnes formées ne correspondent pas à la demande de nombreux secteurs industriels, particulièrement quand des spécialistes qualifiés sont recherchés.

5°) Ajouté à cela, selon le Département des Statistiques, le pourcentage des travailleurs de l'agriculture est encore élevé, plus de 15 %, alors que l'agriculture produit seulement 3 % du PIB de la ville, chiffre en baisse dans les dernières années. Cela montre que l'augmentation de la main-d'oeuvre dans l'agriculture n'est pas la conséquence de la demande issue de la croissance économique, mais de l'excédent de travailleurs qui n'ont pas encore trouvé un emploi à plein temps, surtout dans les banlieues.

2. L'adaptation des immigrants au marché du travail de HCMV

a) La recherche de travail à l'arrivée : différenciation selon le sexe

Il est clair que tous les migrants ne sont pas venus à HCMV pour des raisons économiques et certains d'entre eux, en particulier les étudiants et les personnes âgées ne recherchent pas d'emploi à leur arrivée. Seulement 54 % des migrants ont recherché un travail aussitôt après leur arrivée dans la ville. Cette proportion est plus élevée de 12 points chez les hommes que chez les femmes. Cela reflète le fait que les femmes ont migré plus nombreuses que les hommes pour des raisons non économiques.

Cependant, comme la proportion des femmes migrant pour des raisons économiques tend à augmenter, la part de celles qui cherchent un emploi après leur arrivée augmente également au cours de ces dernières années. En contraste, plus d'hommes tendent à migrer en ville pour améliorer leur instruction ou leur qualification, tandis que le pourcentage de ceux qui viennent pour des raisons économiques diminue faiblement dans les 10 dernières années. Ainsi, la proportion des migrants masculins qui recherchent un travail à leur arrivée en ville diminue de 64 % dans la période 1984-1989 à 59 % depuis 1990 (tableau 23).

Il est vrai que chez les migrants originaires du milieu rural, plus nombreux sont ceux qui ont migré pour des raisons économiques que chez les migrants originaires du milieu urbain. Ceci se retrouve dans le fait que les migrants originaires du milieu rural comptent une proportion plus élevée d'individus recherchant du travail après leur arrivée, soit 66 % contre 56 % pour les migrants originaires du milieu urbain. Cette tendance ne s'observe cependant pas chez les femmes.

Tableau 23. Répartition des migrants selon leur situation dans la recherche d'un emploi à leur arrivée, le sexe et la date d'arrivée (%)

Situation dans la recherche d'un emploi à l'arrivée	Date d'arrivée					
	Hommes			Femmes		
	1984-1989	Depuis 1990	Ensemble	1984-1989	Depuis 1990	Ensemble
A recherché un emploi	63,9	58,5	61,4	45,4	52,8	49,2
N'a pas recherché d'emploi	36,1	41,5	38,6	54,6	47,2	50,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	155	130	285	207	212	419

b) Un temps encore raisonnable pour trouver un emploi

Plus de 60 % des migrants ont trouvé un emploi dans le premier mois suivant leur arrivée dans la ville. Les résultats ne montrent aucune différence significative entre les hommes et les femmes ou selon la date d'arrivée dans l'aptitude à trouver le premier emploi (tableau 24). Un peu plus d'hommes que de femmes ont trouvé un emploi entre une semaine et trois mois après leur arrivée. 95 % des migrants masculins ont trouvé un emploi durant leur première année de séjour dans la ville, tandis que le pourcentage correspondant pour les femmes est de 88 %.

L'examen des migrants dans le temps indique que les migrants masculins les plus récents ont les mêmes chances que leurs prédécesseurs pour trouver leur premier emploi. Il faut cependant tenir compte du fait que les individus qui ont mis le plus de temps pour trouver un emploi ou ceux qui n'en ont jamais trouvé sont sans doute repartis en plus grand nombre que les autres. Environ 38 % des migrants masculins ont dû attendre plus d'un mois avant de trouver leur premier travail dans la ville, qu'ils soient venus il y a longtemps ou tout récemment. La situation selon la date d'arrivée est cependant assez différente pour les femmes. Les travailleuses arrivées dans les cinq dernières années ont été absorbées plus rapidement qu'auparavant par l'économie urbaine. 42 % d'entre elles ont pu trouver un travail dans la première semaine après leur arrivée et 68 % dans le premier mois. Les proportions respectives pour les migrantes antérieures sont seulement de 27 % et de 51 %. Cela s'explique par le développement rapide des activités qui emploient avant tout de la main-d'oeuvre féminine, telles que la confection, le textile, les industries alimentaires, le commerce et différents services. Ces entreprises préfèrent généralement recruter des femmes migrantes que des femmes non-migrantes parce que les premières peuvent être embauchées avec un salaire plus faible, augmentant ainsi la compétitivité par rapport aux autres producteurs, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la ville, dans le pays ou à l'étranger. De plus, les femmes non-migrantes ont tendance à refuser de nombreuses occupations que leurs homologues migrantes sont prêtes à accepter, telles que domestiques, serveuses de restaurant ou de bar, etc. Inutile de dire que le temps actuellement encore limité pour trouver du travail à HCMV est de nature à susciter une accélération de l'exode rural.

Tableau 24. Répartition des migrants selon le temps passé dans la recherche de leur premier emploi, le sexe et la date d'arrivée

Temps passé à la recherche du premier emploi	Date d'arrivée					
	Hommes			Femmes		
	1984-1989	Depuis 1990	Ens.	1984-1989	Depuis 1990	Ens.
Moins d'une semaine	33,3	35,5	34,3	26,6	42,0	34,9
Une semaine à 1 mois	29,3	26,3	28,0	24,5	25,9	25,2
1 à 2 mois	8,1	7,9	8,0	6,4	6,2	6,3
2 à 3 mois	9,1	9,2	9,1	4,3	4,5	4,4
3 à 6 mois	5,0	6,6	5,7	5,3	7,1	6,3
6 à 12 mois	8,1	13,2	10,3	12,8	9,8	11,2
Plus de 12 mois	7,0	1,3	4,6	19,1	4,5	11,2
N'a jamais trouvé de travail	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,5
Total	100	100	100	100	100	100
Effectifs	99	76	175	94	112	206

c) Les occupations et la baisse du secteur étatique

La caractéristique commune à la main-d'oeuvre non-migrante et migrante est la concentration manifeste des travailleurs dans plusieurs catégories d'occupations. Tandis que le plus grand nombre des travailleurs masculins travaille dans la construction et la manufacture, le commerce et les ventes emploient le plus grand nombre des travailleuses. Le tableau 25 montre que la proportion la plus élevée de membres d'une profession libérale ou assimilée se trouve chez les migrants arrivés entre 1984 et 1989. Cela correspond au fait que la plupart d'entre eux étaient des cadres supérieurs de l'État affectés en ville après 1975 pour renforcer à la fois l'administration, réformée à cette époque, et la production après la guerre. Ils sont encore en place en ce moment. Parmi les migrants depuis 1990, alors que la plupart des hommes sont engagés dans la construction et la manufacture, le tiers des femmes travaille dans le commerce, qui a évolué d'un système de monopole d'État vers une économie de marché à planification centrale.

Dans la période la plus récente, les migrants continuent à être absorbés dans le secteur industriel, dans la construction et le commerce. En outre, ces migrants sont employés plus souvent dans différents services domestiques qu'auparavant.

En particulier, la proportion des femmes travaillant comme domestiques parmi celles venues récemment est beaucoup plus forte que chez celles qui sont arrivées il y a quelques années. On peut voir en cela un des signes de l'augmentation des disparités sociales en ville.

Tableau 25. Répartition des répondants selon l'occupation principale, le sexe, le statut migratoire et la date d'arrivée

Occupation principale	Statut migratoire								
	Non-migrants			Migrants					
				1984-1989			Depuis 1990		
	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
1. Agriculture	10,2	8,1	9,2	3,3	2,4	2,8	4,7	1,7	3,0
2. Construction et manufacture	31,6	20,9	26,6	32,2	22,2	26,5	38,7	28,0	32,5
3. Transport, poste et communications	11,2	0,0	4,3	9,1	0,0	4,5	7,1	0,9	3,5
4. Commerce	14,3	33,7	23,4	18,2	38,9	28,8	9,4	33,0	23,2
5. Restauration et hôtellerie	0,0	0,0	0,0	1,7	0,0	1,0	3,5	0,9	2,0
6. Services	11,2	9,3	10,9	7,4	13,5	10,5	12,8	7,6	9,9
7. Profession libérale et assimilée	12,2	11,6	12,0	12,4	12,7	12,6	8,2	9,3	8,9
8. Administration, clergé et apparentés	2,0	4,7	3,2	4,1	1,6	2,8	1,2	1,7	1,5
9. Services domestiques	2,0	8,1	4,9	1,7	4,8	3,2	5,9	14,4	10,8
10. Autres	7,1	3,5	5,4	9,9	4,0	6,9	8,2	2,5	4,9
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	98	86	184	122	126	248	85	118	203

Les résultats de l'enquête confirment que le secteur étatique n'est plus le secteur dominant de l'économie de HCMV en termes de nombre d'actifs employés. En 1989, le recensement de la population a montré que le secteur d'État employait encore plus d'un tiers du personnel de la ville. Cependant, un grand nombre d'entreprises d'État en déficit ont été fermées ou ont compressé leurs effectifs depuis lors. De nombreux employés ont été licenciés ou transférés vers le secteur privé, tandis que d'autres ont décidé de s'installer à leur propre compte. Ainsi, plus des deux tiers des travailleurs de la ville sont maintenant engagés dans le secteur privé ou sont installés à leur compte (tableau 26).

L'enquête montre que la proportion de personnes travaillant à leur compte est beaucoup plus élevée chez les femmes que chez les hommes. La proportion de migrants employés par une entreprise privée est plus élevée dans les cinq dernières années qu'auparavant. On constate que la proportion de personnes engagées dans les services domestiques est aussi sensiblement plus élevée parmi les migrants les plus récents.

Cependant, on peut encore noter que le pourcentage des employés du secteur d'État est plus élevé chez les migrants que chez les non-migrants masculins. La plupart de ces employés travaillent pour les services du Gouvernement central situés dans la ville.

Tableau 26. Répartition des répondants selon le secteur d'activité, le sexe, le statut migratoire et la date d'arrivée

Secteur d'activité	Statut migratoire								
	Non-migrants			Migrants					
				1984-1989			Depuis 1990		
	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
Entreprise de sa propre famille	41,8	54,7	47,8	36,9	57,1	47,2	23,5	34,8	30,1
Autre entreprise familiale	10,2	8,1	9,2	6,6	5,6	6,1	15,3	20,3	18,2
Secteur privé	24,5	14,0	19,6	27,9	7,9	17,7	34,1	27,1	30,1
Secteur d'État	21,4	22,1	21,7	27,0	27,0	27,0	22,4	16,1	18,7
Secteur collectif	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2	1,7	0,5
<i>Joint venture</i> entre le Viêt-nam et l'étranger	2,0	1,2	1,6	1,6	2,4	2,0	2,4	0,0	2,0
Autre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2	0,0	0,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	98	86	184	122	126	248	85	118	203

d) Un nombre d'heures de travail plus important chez les migrants

Indépendamment de leur statut migratoire, les gens travaillant pour le compte de leur propre famille ou dans une autre affaire familiale font le plus grand nombre d'heures de travail par semaine (tableau 27). Les employés du secteur d'État sont ceux qui font le moins d'heures par semaine, autour de 48 heures (durée légale).

Tableau 27. Nombre moyen d'heures de travail hebdomadaires selon le secteur d'activité, le sexe, le statut migratoire et la date d'arrivée

Secteur d'activité	Statut migratoire					
	Non-migrant		Migrant			
			1984-1989		Depuis 1990	
	H	F	H	F	H	F
Entreprise de sa propre famille	48,7	53,4	59,3	59,0	56,4	61,3
Autre entreprise familiale	49,2	45,1	64,6	62,9	47,2	62,1
Secteur privé	57,9	56,2	56,9	56,6	56,5	57,0
Secteur d'État	47,3	47,3	51,2	47,7	48,9	53,6
Secteur collectif	-	-	-	-	77,0	-
<i>Joint venture</i> entre le Viêt-nam et l'étranger	54,0	48,0	52,0	58,7	48,0	70,0
Autre	-	-	-	-	60,0	-
Ensemble	50,9	51,7	56,7	56,0	53,4	59,2
Effectifs	86	71	122	126	85	118

3. Des revenus plutôt meilleurs chez les migrants

En moyenne, un travailleur migrant masculin arrivé entre 1984 et 1989 est payé 544 683 VND⁵ par mois (50 \$US), tandis que son homologue féminine touche seulement 335 942 VND (31 \$US). Un homme gagne donc 1,6 fois plus qu'une femme. Le revenu mensuel d'un travailleur migrant masculin arrivé depuis 1990 est de 315 730 VND, tandis qu'il n'est que de 240 235 VND pour une femme.

L'homme gagne donc 1,3 fois plus que la femme (tableau 28). En moyenne, chaque travailleur masculin a reçu 437 014 VND (39,7 \$US), ce qui est 53 % de plus que le revenu féminin.

Tableau 28. Revenu moyen mensuel des répondants selon le statut migratoire et le sexe (en VND)*

Statut migratoire	Hommes	Effectifs	Femmes	Effectifs
Non-migrant	434 800	50	291 435	39
Migrant entre 1984 et 1989	544 683	155	335 942	207
Migrant depuis 1990	315 730	130	240 235	212
Ensemble	437 014	335	285 359	458

* Tous travailleurs confondus, occupés ou non.

Il peut paraître surprenant que ceux des travailleurs migrants qui sont restés le plus longtemps dans la ville semblent être payés plus par mois que les non-migrants. Ce fait peut toutefois être mis en regard des qualifications, qui sont plus élevées chez les migrants et du nombre d'heures de travail également plus élevé. On ne peut pas non plus exclure une sous-déclaration différentielle des revenus entre les migrants et les non-migrants. Mais on peut encore faire remarquer ici que ceux parmi les migrants les plus anciens qui auraient eu les revenus les plus faibles à l'heure actuelle sont sans doute repartis en plus grand nombre que les autres et n'ont donc pas été saisis par l'enquête.

Les données du tableau 29 montrent clairement que ceux des migrants venus en ville durant la période 1984-1989 et qui travaillent dans l'administration et dans les professions libérales gagnent plus que les migrants venus ultérieurement. Ceci correspond au fait que les migrants les plus anciens avaient une position élevée dans la hiérarchie administrative. Leur ancienneté s'est encore accrue et certains sont restés dans l'administration, alors que d'autres ont pris une profession libérale. Par ailleurs,

⁵ Dongs vietnamiens : 2 000 dongs valent approximativement 1 FF et 11 000 dongs valent 1 \$US en 1996. On ne s'attardera pas ici sur la valeur absolue des chiffres de revenus, qui ne pourraient être saisis plus précisément qu'au travers d'une véritable enquête budget-consommation, qui inclurait tous les types de revenus, y compris les fonds reçus de l'étranger.

Tableau 29. Revenu moyen mensuel des migrants occupés selon l'occupation principale, le sexe et la date d'arrivée (en milliers de VND)

Occupation principale	Date d'arrivée					
	1984-1989			Depuis 1990		
	H	F	Ensemble	H	F	Ensemble
1. Agriculture	137,5	200,0	164,3	550,0	275,0	432,1
2. Construction et manufacture	657,5	460,0	586,7	451,1	417,6	415,6
3. Transport, poste et communications	642,7	-	642,7	483,3	450,0	478,5
4. Commerce	694,0	498,6	595,2	546,7	597,5	569,0
5. Restauration et hôtellerie	450,0	-	450,0	833,3	300,0	700,0
6. Services	880,0	972,9	915,0	404,9	331,3	373,5
7. Professions libérales et assimilées	738,3	580,6	657,0	631,3	472,7	534,4
8. Administration, clergé et apparentés	1022,0	800,0	968,0	500,0	550,0	533,3
9. Services domestiques	875,0	418,3	532,5	361,2	205,9	241,2
10. Autre	467,4	344,0	429,7	517,1	428,0	490,4
Effectifs	121	126	247	85	118	203

les migrants travaillant dans des services gagnent plus que ceux qui ont une autre occupation. En outre, il existe des différences significatives entre hommes et femmes dans certaines occupations, qui peuvent être expliquées en partie par des différences dans le nombre moyen d'heures de travail (tableau 30).

Tableau 30. Nombre moyen d'heures de travail hebdomadaires selon l'occupation principale, le sexe et la date d'arrivée

Occupation principale	Date d'arrivée					
	1984-1989			Depuis 1990		
	H	F	Total	H	F	Total
1. Agriculture	54,3	56,0	55,0	46,5	47,5	47,0
2. Construction et manufacture	56,0	56,4	56,2	51,9	57,8	52,8
3. Transport, poste et communications	65,6	-	65,6	39,8	-	39,8
4. Commerce	57,9	61,5	59,7	63,0	67,8	65,4
5. Restauration et hôtellerie	48,0	-	48,0	66,7	70,0	68,4
6. Services	53,9	53,1	53,5	58,7	54,1	56,4
7. Professions libérales et assimilées	46,7	42,2	44,5	48,0	53,1	50,6
8. Administration, clergé et apparentés	48,0	48,0	48,0	48,0	52,0	50,0
9. Services domestiques	50,0	53,0	52,3	45,4	55,8	50,6
10. Autre	61,2	58,8	60,5	52,3	50,7	51,5
Effectifs	121	126	247	85	118	203

En excluant les hauts-fonctionnaires, le nombre moyen d'heures de travail est plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Cela reflète le fait que les femmes sont moins payées que les hommes et qu'elles travaillent plus à emploi égal. Le

tableau 31 montre une nette différence dans les salaires horaires des hommes et des femmes. En moyenne, un travailleur masculin a un salaire supérieur de 26 % par rapport à son homologue féminine, soit 2 900 VND contre 2 300 VND à l'heure. Cela vaut aussi bien pour les non-migrants que pour les migrants.

Tableau 31. Salaire horaire moyen des répondants selon le statut migratoire et le sexe*

Statut migratoire	Salaire horaire (VND)			
	Hommes	Effectifs	Femmes	Effectifs
Non-migrant	2 400	83	2 300	71
Migrant entre 1984 et 1989	3 300	122	2 700	124
Migrant depuis 1990	2 500	84	2 100	117
Total	2 900	289	2 300	312

* Revenu horaire net dans le cas des employeurs et des travailleurs indépendants.

Les données du tableau 32 pourraient surprendre la plupart des observateurs, car les travailleurs migrants, surtout ceux qui sont restés dans la ville un certain temps, semblent avoir un salaire horaire supérieur à celui de leurs homologues non-migrants. A première vue, cette situation pourrait suggérer que le salaire des non-migrants est sous-déclaré de manière plus forte que celui des migrants. En effet, l'expérience montre que les résidents officiels de la ville sont sujets à de nombreuses obligations légales, incluant le paiement de l'impôt sur le revenu, et qu'ils pourraient donc avoir des raisons pour ne pas déclarer tous leurs revenus. A l'inverse, de nombreux migrants ne sont pas enregistrés et pourraient donc se sentir plus libres pour déclarer leurs revenus. Bien entendu, il faut là encore évoquer l'hypothèse selon laquelle les migrants aux revenus les plus faibles sont repartis de la ville en plus grand nombre que les autres, qui ont donc subi une sélection.

Tableau 32. Répartition des travailleurs selon le type d'organisation de leur activité principale, le sexe et le statut migratoire

Type d'organisation	Statut migratoire								
	Non-migrants			Migrants					
				1984-1989			Depuis 1990		
	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
Informel	62,7	64,8	63,8	52,4	60,5	56,5	54,8	60,7	57,8
Formel	37,3	35,2	36,2	47,6	39,5	43,5	45,2	39,3	42,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	98	86	184	122	124	246	84	117	201

Alors que la sous-déclaration différentielle des revenus entre les migrants et les non-migrants n'est qu'une hypothèse, un autre paradoxe est détecté quand on examine les non-migrants et les migrants selon le type d'organisation dans laquelle ils travaillent. On pense souvent que la plupart des migrants vers les villes sont absorbés

par des entreprises du secteur informel et sont payés à un taux beaucoup plus bas que les travailleurs non-migrants. Les résultats de l'enquête montrent cependant une situation différente. Si nous définissons simplement les travailleurs du secteur informel comme ceux qui sont employés dans des entreprises qui :

- n'appartiennent pas à l'État,
- fonctionnent en plein air ou dans des bâtiments mixtes regroupant résidence et activité économique,
- emploient 10 personnes ou moins,

on voit dans le tableau 32 que les travailleurs non-migrants travaillent plus dans le secteur informel que les travailleurs migrants. La proportion des employés du secteur informel chez les migrants diminue au fur et à mesure de leur séjour en ville. L'enquête confirme cependant que les travailleurs du secteur informel sont moins payés que leurs homologues du secteur formel. Cela, associé au plus fort pourcentage d'employés du secteur informel chez les non-migrants, pourrait expliquer en partie le faible salaire des non-migrants. On peut noter aussi que les travailleuses migrantes récentes sont moins payées que leurs homologues non-migrantes. La raison en est que nombre d'entre elles sont employées dans les services domestiques et dans le travail à la pièce, qui sont habituellement rémunérés aux taux les plus bas.

En tout cas, indépendamment des distorsions de l'information sur les revenus, on peut affirmer que la situation des migrants s'améliore avec la prolongation de leur séjour en ville. C'est probablement parce qu'avec le temps ils peuvent trouver un meilleur travail que lors de leur arrivée en ville. En comparant le revenu au moment de l'enquête au revenu gagné un an auparavant, l'amélioration semble plus conséquente chez les migrants -surtout les plus récents- que chez les non-migrants. 25 % des non-migrants ont déclaré gagner plus cette année que l'année passée ; 43 % d'entre eux n'ont pas vu de changement dans leur revenu ; 18 % se sont même plaints d'une baisse de revenu.

Comme attendu, les migrants récents ont subi les changements les plus importants dans leur situation économique. Comme leur revenu au lieu de résidence précédent était assez bas, presque la moitié des migrants ont un revenu mensuel plus élevé maintenant que l'année passée, 23 % ont un revenu identique et 7 % un revenu inférieur. Les migrants les plus anciens n'ont pas obtenu les mêmes résultats. Presque un quart d'entre eux ont vu leur revenu baisser par rapport à l'année précédente et seulement un tiers ont connu une amélioration de leur revenu. En général, les femmes ont connu moins d'amélioration de leur revenu que les hommes. La plupart de celles qui ont déploré une baisse de revenu sont des femmes établies à leur compte, dans leur propre entreprise familiale.

Tout ceci, cependant, ne doit pas pour autant signifier que les migrants ont systématiquement un meilleur revenu que les non-migrants. Il faut garder à l'esprit qu'il s'agit d'une enquête ménage. Toutes les questions sont posées à des membres d'un ménage. Cela implique que certains migrants célibataires, non-enregistrés et qui ont souvent connu un succès mitigé ne sont pas saisis par le sondage. Ceux qui ont été effectivement saisis par le sondage ont en moyenne mieux réussi que les autres et il

n'est donc pas surprenant qu'ils soient dans une meilleure situation que les non-migrants. Une étude plus spécifique est donc nécessaire pour avoir une vue correcte sur les problèmes de l'emploi, du revenu et des différences entre migrants et non-migrants. Cette étude devrait couvrir tous les types de migrants, y compris les migrants saisonniers ou à court terme, avec une méthodologie appropriée pour étudier ces questions.

4. L'épargne et les versements des migrants

a) Une forte épargne chez les migrants

En moyenne, l'épargne annuelle des migrants est d'environ 925 000 VND (tableau 33). Les données montrent que le migrant resté plus longtemps en ville semble économiser plus d'argent. Il n'est pas surprenant que l'épargne annuelle soit presque trois fois plus forte chez les migrants que chez les non-migrants. Ceci est lié au fait que les migrants gagnent plus que les non-migrants et qu'ils dépensent probablement moins pour envoyer de l'argent à leur famille.

Tableau 33. Montant moyen de l'épargne annuelle par travailleur selon le statut migratoire (en VND)

Statut migratoire	Épargne	Effectifs
Non-migrant	388 000	157
Migrant entre 1984 et 1989	1 141 000	248
Migrant depuis 1990	1 003 000	203
Ensemble	925 000	608

Le taux d'épargne par rapport au revenu annuel est de 11 %. En particulier, le taux d'épargne est plus élevé parmi les migrants depuis 1990 que parmi ceux de la période antérieure, soit 13,4 % contre 12,2 % respectivement. Ceci doit être mis en regard des charges familiales assumées par les uns et les autres.

b) L'envoi d'argent et de biens

Les données de l'enquête montrent que les hommes ont envoyé plus d'argent ou de biens que les femmes pendant les 12 derniers mois à leurs parents ou amis vivant à l'extérieur de HCMV. Par ailleurs, la proportion de personnes qui procèdent à un envoi est beaucoup plus élevée chez les migrants que chez les non-migrants. 20 % des hommes migrants et 13 % des femmes migrantes venus en ville après 1984 ont envoyé de l'argent ou des biens à l'extérieur de la ville au moins une fois pendant les 12 derniers mois avant l'interview (tableau 34). Il n'y a là rien que de très logique, les migrants conservant une partie de leur famille à l'extérieur.

Tableau 34. Proportion de répondants ayant envoyé de l'argent ou des biens pendant les 12 derniers mois, selon le statut migratoire et le sexe

Statut migratoire	Ont envoyé de l'argent ou des biens					
	Hommes			Femmes		
	Nombre	Effectifs	%	Nombre	Effectifs	%
Non-migrant	4	114	3,5	2	126	1,6
Migrant entre 1984 et 1989	31	155	20,0	27	207	13,0
Migrant depuis 1990	26	130	20,0	29	212	13,7
Ensemble	61	399	15,0	58	545	10,7

21 % des hommes migrants issus du milieu rural envoient de l'argent à leur lieu d'origine tous les ans, soit 3 points de plus que ceux qui sont issus du milieu urbain. La proportion des femmes qui envoient de l'argent est aussi beaucoup plus forte chez celles originaires du milieu rural que chez leurs homologues originaires du milieu urbain, soit 15 % contre 10 %, respectivement.

L'analyse des valeurs en argent ou en biens envoyées par les répondants révèle une tendance contraire pour les migrants masculins et féminins. En moyenne, les femmes envoient 5,4 % de leur revenu annuel total à leurs parents ou amis vivant dans d'autres villes ou d'autres provinces, soit 1 point de plus que ce qui est envoyé par les hommes. En revanche, les hommes migrants envoient une part plus élevée de leur revenu annuel durant les premières années de leur séjour en ville. Les hommes arrivés depuis 1990 envoient 7,2 % de leur revenu annuel à leurs parents, ce qui représente la moitié de leur épargne annuelle, tandis que ceux arrivés plus tôt envoient seulement 4,4 % de leur revenu annuel. On peut penser que ces derniers conservent une plus faible proportion de leur famille à l'extérieur, certains membres de leur famille ayant pu les rejoindre en ville. À la différence des hommes, les femmes semblent envoyer une plus forte proportion de leur revenu avec la prolongation de leur durée de résidence en ville. Ainsi, durant les 12 derniers mois, les femmes venues entre 1984 et 1989 ont envoyé à leur lieu d'origine 10,4 % de leur revenu annuel, ce qui est presque le double de ce qui a été envoyé par celles venues durant les cinq dernières années.

c) Des envois qui pourvoient à la subsistance quotidienne

On pourrait dire qu'une grande partie de l'argent ou des biens a été envoyée aux parents des migrants (tableau 35). Cela montre que les relations avec les parents sont les plus fortes pour la plupart des gens, mais cette conclusion est aussi quelque peu exagérée parce que les expéditeurs préfèrent souvent envoyer leurs dons à différents membres de la famille en une seule expédition destinée aux parents, à charge pour ces derniers de les ventiler. Les migrants pourraient donc avoir tendance à ne citer que les destinataires principaux pour éviter de longues discussions avec l'enquêteur. Ainsi, dans la plupart des cas, les destinataires autres que les parents sont souvent ceux qui vivent à un autre endroit que les parents.

Une proportion significative des règlements, 13 %, a été envoyée aux épouses ou aux enfants des répondants. La plupart de ces règlements est destinée à soutenir l'instruction. Comme les originaires du milieu rural dominent parmi les migrants, il n'est pas surprenant que 59 % des règlements ont été destinés au milieu rural.

Tableau 35. Répartition des valeurs d'argent ou de biens envoyées par les migrants durant les 12 derniers mois selon le destinataire des envois

Destinataire	Valeur (en milliers de VND)	%
Épouse/enfants	22 352	13,4
Parents	122 600	73,6
Frères et soeurs	7 450	4,5
Beaux-parents/beaux-frères/belles-soeurs	9 000	5,4
Autres personnes apparentées	100	0,1
Autres	4 992	3,0
Total	166 494	100,0

Plus de 91 % de l'argent ou des biens envoyés par les migrants pendant les 12 derniers mois est supposé soutenir la subsistance quotidienne de leur famille (tableau 36). Cette priorité donnée aux dépenses quotidiennes est le signe que le niveau de vie est encore très bas aux lieux d'origine. Ceci concorde aussi avec le fait que la valeur des envois des migrants est limitée et suffit juste à compléter les dépenses quotidiennes. Seule une faible proportion des règlements envoyés aux proches est destinée à soutenir leur éducation.

Tableau 36. Répartition des valeurs d'argent ou de biens envoyées par les migrants durant les 12 derniers mois selon la principale utilisation des envois

Utilisation principale	Valeur (en milliers de VND)	%
Subsistance quotidienne	151 950	91,3
Entreprise familiale	2 600	1,6
Éducation et frais de santé	3 752	2,2
Autres	8 192	4,9
Total	166 494	100,0

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'analyse de la croissance de la population, de l'emploi et du revenu, en relation avec la migration à HCMV pendant la période 1984-1994, donne les résultats suivants :

1. La migration vers la ville apporte une contribution positive à l'économie urbaine en changeant la composition de la population et de la main-d'oeuvre de la ville. Mais les résultats de l'enquête montrent aussi que la migration nette a une grande influence sur la structure de la population ainsi que sur la croissance démographique et l'augmentation de la main-d'oeuvre disponible, conduisant aux problèmes d'emploi de ces dix dernières années. Les immigrants affectés en ville par le Gouvernement, ont amélioré les niveaux d'instruction et de qualification dans la ville. De même, les immigrants illégaux, plus flexibles et travailleurs que les non-migrants, pourraient stimuler le développement économique de la ville comme ils l'ont fait dans certains autres pays asiatiques durant la décennie précédente.

2. HCMV est le grand pôle de la région méridionale du Viêt-nam. Généralement, cette région est considérée comme favorisée par la nature ; elle occupe aussi une position clé en tant que voie d'accès au reste du monde. On sait que la migration vers les grandes villes est un phénomène commun dans le processus d'urbanisation, parce qu'elles offrent plus d'emplois, des niveaux de vie plus élevés et plus de facilités de tous ordres. Ces conditions ne vont pas se modifier fondamentalement dans les 10-15 prochaines années. Ainsi, sans solution effective, la gestion urbaine devrait rencontrer de nombreuses difficultés et il serait impossible de construire une ville propre et belle.

3. La force d'attraction de HCMV est plutôt élevée comme aussi la force répulsive d'autres provinces. Bien que l'autorité municipale ait érigé de nombreux règlements restrictifs, les migrants illégaux n'ont pas été arrêtés. On peut même avancer que leur nombre a été limité autant par la relative stagnation économique du passé que par les contrôles directs. Dans le contexte actuel de l'économie de marché et de la politique de réforme économique, la réglementation de la résidence ne peut donc pas être un instrument efficace pour empêcher l'afflux de migrants en ville. De plus, on peut noter que le mariage est une raison autorisée par les règlements actuels pour migrer en ville et qu'il a eu tendance à augmenter au cours de ces dernières années. La migration secondaire est en baisse parce que de nombreux parents et amis ont déjà rejoint les migrants en ville, mais elle ne s'est pas arrêtée dans les années récentes.

Tout ceci laisse à penser que la migration vers la ville, qu'elle soit dirigée ou spontanée, va continuer avec le processus de développement de la ville et que les autorités municipales vont affronter de sérieux problèmes de chômage et de gestion urbaine à cause de la croissance rapide de la population. Cependant, le modèle, la taille, la structure et les conséquences de la migration dépendront de la force d'attraction de la ville et de la force de répulsion du reste du pays.

Ainsi, pour résoudre les problèmes évoqués, il revient au Gouvernement central de mettre en oeuvre un ensemble de mesures pour limiter l'afflux massif de migrants des autres provinces. Ces politiques devront être basées plus sur des mesures économiques et moins sur des contrôles directs. La migration vers HCMV est étroitement liée au développement du Sud. Les problèmes de population et d'emploi de la ville devraient être en partie résolus par la planification à long terme dans les provinces de Dong Nai, Song Be, Tay Ninh, Ba Ria-Vung Tau et dans les provinces de la région centrale.

Le Gouvernement central accordera une attention plus grande à l'investissement dans les milieux ruraux pour améliorer le niveau de vie de ces régions et pour réduire l'écart économique entre les milieux ruraux et urbains :

1. Le Gouvernement veillera à ce que soient prioritairement développés les investissements dans le pôle économique Sud (qui comprend HCMV, Dong Nai, Ba Ria-Vung Tau) et dans le pôle économique central (qui inclut le port maritime de Lien Chieu-Dung Quat et la ville de Da Nang).

De manière concomitante, le Gouvernement développera l'industrialisation régionale et la planification urbaine pour créer des pôles économiques et un réseau de villes moyennes destinées à fonctionner comme un tampon dans l'attraction de la migration rurale-urbaine, à la place des agglomérations les plus grandes. Par exemple, certaines villes moyennes seront développées dans la région du Fleuve Rouge, de la région centrale et de la région du delta du Mékong pour décentraliser la capitale Hanoi, la ville de Danang et HCMV.

Ces projets du Gouvernement central devraient changer la situation actuelle en améliorant le niveau de vie de la population provinciale et en limitant la migration vers les plus grandes villes en général et HCMV en particulier.

2. Par ailleurs, dans le cadre d'une planification à court terme, les autorités municipales pourront prendre des mesures pour pallier les conséquences de l'immigration. Certaines décisions fondamentales sont :

a. Accepter la majeure partie des immigrants qui ont su s'adapter à la vie citadine, qui participent aux activités économiques officielles de la ville et qui ont un lieu de résidence permanent (d'après les récents règlements municipaux, ils sont résidents temporaires à long terme avec un permis de résidence temporaire).

b. Renforcer la politique d'urbanisme et de mise à disposition de la population et des entreprises des infrastructures de base.

c. Effectuer des recherches complémentaires spécifiques au travers d'enquêtes qui toucheraient tous les migrants, qu'ils soient ou non rattachés à un ménage et pour lesquelles une base de sondage spécifique serait constituée. Ces recherches conduiraient à l'établissement d'un ensemble de mesures politiques plus complètes.

BIBLIOGRAPHIE

Banister Judith, 1993.– *Vietnam population dynamics and prospects*.– Berkeley (CA), Institute of East Asian Studies, University of California, xiv-105 p. (Indochina Research Monographs, n° 6).

Central Census Steering Committee, 1991.– *Completed census results*. Volume I.– Hanoi, 333 p.

Công an Thành phố Hồ Chí Minh, 1989.– *Những điều cần biết về đăng ký hộ khẩu tại Thành phố Hồ Chí Minh*.– Thành phố Hồ Chí Minh, 40 tr.

[Département de la Police d'Ho Chi Minh Ville.– 1989, *Renseignements nécessaires pour l'enregistrement de la résidence permanente à Ho Chi Minh Ville*. – Ho Chi Minh Ville, 40 p.]

National Institute for Urban and Rural Planning (NIURP), 1994.– *Ho Chi Minh City. Data book*. – Hanoi, 120 p. (Project VIE/88/P02).

Tam Quach-Langlet, 1991 a. – Saigon, capitale de la République du Sud-Vietnam (1954-1975), ou une urbanisation sauvage, in : Lafont (P.B.) (dir.), *Péninsule indochinoise. Études urbaines*, p. 185-206. – Paris, L'Harmattan, 232 p. (Recherches Asiatiques).

Tam Quach-Langlet, 1991 b.– Aperçu sur Ho Chi Minh Ville (1990), in : Lafont (P.B.) (dir.), *Péninsule indochinoise. Études urbaines*, p. 207-231.– Paris, L'Harmattan, 232 p. (Recherches Asiatiques).

Thai Thi Ngoc Du, 1991.– L'évolution de la population de Ho Chi Minh Ville (Viêt-nam), *Les Cahiers d'Outre-Mer* (Bordeaux-Talence), n° 173, p. 77-88.

Tổng cục thống kê Thành phố Hồ Chí Minh, 1994 a.– *Kết quả điều tra biến động dân số và kế hoạch hoá gia đình, 1-4-1993*.– Thành phố Hồ Chí Minh, 34 tr.

[Bureau de la Statistique d'Ho Chi Minh Ville, 1994 a.– *Enquête sur les changements démographiques et la planification familiale, 1^{er} avril 1993*. – Ho Chi Minh Ville, 34 p.]

Tổng cục thống kê thành phố Hồ Chí Minh, 1994b.– *Niên giám thống kê Thành phố Hồ Chí Minh, 1989-1994*.– Thành phố Hồ Chí Minh.

[Bureau de la Statistique d'Ho Chi Minh Ville, 1994 b.– *Annuaire statistique 1989-1994*.– Ho Chi Minh Ville.]

Tổng cục thống kê Thành phố Hồ Chí Minh, 1995.– *Số liệu dân số Thành phố Hồ Chí Minh 1994-1995*.– Thành phố Hồ Chí Minh, 20 tr.

[Bureau de la Statistique d'Ho Chi Minh Ville, 1995.– *Résultats de l'enquête démographique 1994-1995*.– Ho Chi Minh Ville, 20 p.]

Truong Si Anh, 1994.– *Internal migration into Ho Chi Minh City: Patterns, consequences and policy issues*.– Bangkok, Asian Institute of Technology, ix-163 p. (Master of Science Thesis).

United Nations, Department for Economic and Social Information and Policy Analysis, 1995.– Ho Chi Minh City (Vietnam), in : *The Challenge of urbanization : the world's large cities*, p. 102-103.– New York, x-290 p. (ST/ESA/SER.A/151).

Ủy ban Quốc gia dân số và Kế hoạch hoá gia đình, 1995.– *Kết quả điều tra biến động dân số và kế hoạch hoá gia đình, 1-4-1993*.– Hà nội, Nhà xuất bản thống kê, 73 tr.

[Comité National pour la Population et la Planification Familiale, 1995.– *Enquête sur les changements démographiques et la planification familiale, 1^{er} avril 1993*.– Hanoi, Bureau Général de la Statistique, 73 p.]

ANNEXE

CONDITIONS POUR OBTENIR UN PERMIS DE RÉSIDENCE A HO CHI MINH VILLE⁶

Directive n° 28/CT-UB du 26 juin 1984 du Comité populaire de Ho Chi Minh Ville sur les modalités du maintien de l'ordre social dans la ville à l'occasion du dixième anniversaire de la Révolution

Cette directive comprend trois parties :

- I. Instructions concernant les habitants illégaux
- II. Instructions concernant les délinquants
- III. Instructions concernant la circulation routière

Seule la première partie concerne les déplacements de population et le statut de résidence. Il s'agit de "mettre fin à la résidence illégale d'un certain nombre de personnes, qui sont appelées à suivre strictement les règlements d'enregistrement".

En application de la directive n° 01/CT-UB du 14 janvier 1982, 120 000 personnes revenues des Nouvelles Zones Économiques (NZE) ont été enregistrées à la police, mais le nombre de résidents illégaux est encore de 170 000 personnes, dont un certain nombre proviennent des NZE ou sont des employés de l'ancien régime revenus en ville après leur rééducation.

Mesures à suivre :

1°) Enregistrer rapidement les originaires de la ville partis dans les NZE :

- Enregistrement permanent pour toute la famille qui occupe un logement provisoire, après production d'une attestation de provenance d'une NZE établie par le Comité populaire de district.
- Enregistrement de la partie de la famille revenue d'une NZE si une partie seulement de la famille est revenue ; concernant les membres de la famille restés sur place dans la NZE, on cherchera à leur apporter une aide pour leur permettre d'y demeurer.

Chaque district est chargé de ses propres ressortissants, sauf pour les personnes dont toute la famille se trouve dans un autre district.

2°) Encourager les personnes non originaires revenues en ville à repartir dans leur région natale. En cas de difficulté, le Comité populaire procédera à leur enregistrement à condition qu'ils aient un logement et un travail.

3°) Les personnes suivantes bénéficieront d'un enregistrement permanent :

- les citoyens qui ont terminé leur service militaire à l'extérieur de la ville ;
- les jeunes volontaires ;
- ceux qui reviennent des camps de rééducation avec une attestation de fin de rééducation ;
- les employés de l'ancien régime (selon la directive n° 12/CT-UB du 25 avril 1984).

⁶ Les textes présentés ici sont issus d'une traduction non officielle et ont été résumés. Ils n'ont donc pas de valeur juridique, mais visent plutôt à exprimer l'esprit général des mesures prises.

4°) Les originaires des autres provinces séjournant en ville doivent être renvoyés chez eux selon les modalités suivantes :

- fixation d'un délai maximum de 3 mois pour quitter la ville ;
- en cas de refus, envoi dans une NZE ou dans une ferme d'État de la ville avec une aide appropriée ;
- à l'expiration du délai de 3 mois, envoi obligatoire dans une ferme d'État dépendant du district ; priorité sera donnée à ceux qui dorment dans les parcs et sur les trottoirs, puis à ceux qui ont un logement provisoire ; une aide ultérieure est possible pour se rendre dans une NZE ou dans la région d'origine.

Pour les résidents de plus de 5 ans, à qualification élevée, travaillant pour une coopérative ou une entreprise d'État, on examine au cas par cas pour procéder à leur enregistrement, afin de profiter de leurs compétences.

5°) Pour les résidents illégaux à la retraite, on accepte :

- les originaires de la ville ;
- les personnes qui ont contribué à la Révolution en ville ;
- les personnes qui ont travaillé plus de 5 ans en ville et qui n'ont plus de famille à l'extérieur ;
- les parents (mari, femme, enfants, père, mère) qui habitent depuis longtemps avec des fonctionnaires qui sont affectés en ville et qui y ont un enregistrement permanent.

6°) Pour les résidents illégaux réfractaires, en âge de travailler, ils seront regroupés par la police et forcés à travailler. Les policiers licenciés pour mauvais travail seront rééduqués puis dotés des moyens de rentrer chez eux s'ils le souhaitent.

7°) Le nombre de camps de rééducation devra être augmenté pour répondre aux besoins des cas évoqués ci-dessus. Les personnes ayant rendu des services politiques spéciaux ne sont pas concernées par ces camps et doivent être enregistrées.

8°) Le Département des forces armées prend en charge les déserteurs de l'armée :

- selon la résolution n°191/CP du 23 juin 1980 du Conseil des ministres et l'instruction n° 207/QP du Ministère des forces armées du 22 février 1984, pour ceux qui étaient enregistrés dans la ville ;
- pour les autres, ils sont envoyés dans les fermes d'État.

Pour les militaires et les policiers retraités qui sont encore en âge de travailler et qui ne veulent pas retourner chez eux, ils sont encouragés à travailler dans les fermes d'État.

9°) Pour les ménages de bourgeois qui ont quitté la ville lors de la réforme industrielle et commerciale, revenus sans autorisation, le Comité populaire de district doit les inciter à retourner dans les fermes d'État. Ceux qui ont une "décision de sortie de la classe bourgeoise" doivent être enregistrés en ville.

10°) Pour les "Boat people" et les personnes ayant quitté illégalement le pays, les responsables sont à traduire en justice ; l'indulgence doit être accordée aux personnes âgées, aux femmes enceintes et à celles qui ont des enfants en bas âge et celles-ci doivent être enregistrées.

Le texte se termine par l'évocation d'un certain nombre de modalités pratiques d'application.

Directive n° 08/CT-UB du 30 mars 1989 du Comité populaire de Ho Chi Minh Ville sur l'organisation du règlement de l'enregistrement et de la gestion de l'état civil de la ville de Ho Chi Minh.

Le Comité populaire organise l'enregistrement et gère l'état civil selon les modalités suivantes :

I. Personnes autorisées à résider en ville

1°) Les personnes qui ont eu un permis de résidence permanent dans la ville et qui se sont déplacées temporairement à l'extérieur pour travailler, pour le service militaire ou pour les études, que ce soit dans le pays ou à l'étranger. Ces personnes produiront un certificat attestant la fin de leur activité à l'extérieur.

2°) Les personnes âgées dépendantes, qui n'ont pas de famille à l'extérieur, mais dont la famille possède un permis de résidence permanent en ville.

3°) Les jeunes de moins de 18 ans sans travail et les malades qui n'ont pas de famille à l'extérieur, mais dont la famille possède un permis de résidence permanent en ville.

4°) Les personnes mariées après le 7 janvier 1988, qui viennent habiter chez leur conjoint qui a un permis de résidence permanent en ville.

5°) Les personnes travaillant en banlieue, qui habitent avec leur conjoint qui a un permis de résidence permanent en ville.

6°) Les personnes qui avaient un permis de résidence permanent, qui ont été envoyées travailler dans une ferme d'État, dans un camp de rééducation ou qui sortent de prison et qui produisent un certificat de fin d'activité.

7°) Les cadres, les employés (y compris les ouvriers et employés de l'armée et de la police), les étudiants sortis de l'université, ayant une autorisation d'installation du Comité d'organisation administrative de la ville (pour les cadres) ou du Département du travail, des invalides et des affaires sociales (pour les autres).

8°) Les officiers et militaires de carrière et les policiers affectés en ville, dont le conjoint a un permis de résidence permanent en ville.

II. Points principaux concernant l'enregistrement des résidents permanents

1°) Il faut limiter les mutations des cadres en direction de la ville et utiliser au maximum la main d'oeuvre sur place. Il faut réserver les affectations aux postes qui ne peuvent être pourvus sur place et notamment aux postes à qualification élevée.

2°) Ceux qui ont terminé leur service militaire ou un travail à l'extérieur doivent rejoindre leur province d'origine.

3°) Les personnes venant avec trois enfants ou plus de moins de 18 ans ou avec un enfant adulte ne sont pas acceptées.

4°) La nature juridique du logement du demandeur de permis doit être vérifiée.

5°) Les durées prévues concernant les permis de résidence temporaire à long terme sont contrôlées par le Comité d'organisation administrative pour les cadres et les employés et par le Département du travail, des invalides et des affaires sociales pour les autres. Les titulaires d'un permis de résidence temporaire ne peuvent acheter de maison dans la ville.

III. Répartition des tâches

1°) Le directeur du Comité d'organisation administrative de la ville doit centraliser les dossiers des cadres et des employés concernant les demandes de permis de résidence permanente. Il donne ensuite l'autorisation à la police du district.

2°) Le directeur du Département du travail, des invalides et des affaires sociales s'occupe des demandes des organismes qui veulent employer des ouvriers qualifiés en provenance de l'extérieur de la ville et donne ensuite l'autorisation à la police du district pour les formalités d'enregistrement.

3°) Le chef du Département des forces armées traite les dossiers des demandeurs qui ont terminé le service militaire avant de donner l'autorisation à la police du district.

4°) Le directeur de la police de la ville traite les demandes des autres personnes.

5°) Pour les originaires de la ville partis dans les Nouvelles Zones Économiques, ceux qui ont une "décision de sortie de la classe bourgeoise", ceux qui jouissent d'un régime prioritaire, ils suivent la directive n° 28/CT-UB du 26 juin 1984.

La police du district est chargée de faire respecter strictement les conditions de résidence et d'éviter les hébergements illégaux.

6°) Les responsables doivent veiller à :

- choisir les cadres ayant les compétences et les qualités requises et qui sont proches du peuple ;
- mandater leurs collaborateurs pour résoudre les problèmes ; privilégier la discussion avec le demandeur ; consulter le Comité populaire de la ville en cas de nécessité ;
- chercher des solutions dans les 15 jours, renouvelables en cas de difficulté ; cette période est de 7 jours au niveau de la police du district ;
- contrôler strictement les cadres responsables de l'enregistrement et les personnes susceptibles de se livrer à la corruption.

7°) Un sous-comité spécifique est chargé, au sein du Comité populaire de la ville, du suivi de l'application de la présente directive et de la résolution des cas litigieux.

La directive n° 08/CT-UB a été complétée par les textes suivants :

- Arrêté d'application n° 253/TCCO du 24 avril 1989 du Comité d'organisation administrative de Ho Chi Minh Ville sur la mise en oeuvre de la directive n° 08/CT-UB du Comité populaire de la ville.

- Arrêté d'application n° 04/HD-PC 13 du 26 avril 1989 du Département de la police de Ho Chi Minh Ville sur la mise en oeuvre de la directive n° 08/CT-UB du Comité populaire de la ville.

- Arrêté d'application n° 477/LD-TBXH du 26 avril 1989 du Département du travail, des invalides et des affaires sociales de Ho Chi Minh Ville sur la mise en oeuvre de la directive n° 08/CT-UB du Comité populaire de la ville.

LES DOSSIERS DU CEPED

La collection des *Dossiers du CEPED* est une collection de " documents de travail " destinée à accueillir des articles scientifiques se rapportant au domaine de la population et du développement.

Aucune condition n'est posée quant à l'origine ou l'organisme d'appartenance des auteurs. *Les Dossiers du CEPED* sont prévus pour une diffusion limitée mais rapide et " ciblée ", en fonction du sujet traité. Ils sont distribués sur demande à toute personne intéressée (gratuits pour les résidents des pays du Sud, payants pour les résidents des pays du Nord). Ces articles ont vocation à être publiés également, en totalité ou en partie, sous la même forme ou sous une forme modifiée, dans des revues internationales. Aucune autorisation préalable n'est donc à demander au CEPED pour une nouvelle publication. La documentation du CEPED souhaite simplement recevoir un exemplaire des publications ainsi réalisées.

Les auteurs intéressés sont invités à envoyer au CEPED une disquette contenant un fichier saisi sur traitement de texte (de préférence Word 6 Windows, ou à défaut un fichier pouvant être importé directement dans Word 6), rédigé en français, de 15 à 50 pages formatées 21 x 29,7 cm, marges de 2,5 cm sur le pourtour. La disquette sera accompagnée d'un exemplaire papier, prêt à être reproduit tel quel si nécessaire. Les auteurs conservent la responsabilité de la présentation et du contenu du texte qu'ils ont envoyé. Des informations détaillées concernant la mise en forme du document sont à demander au CEPED ; elles seront transmises aux auteurs dans les meilleurs délais pour qu'ils puissent en tenir compte.

Le projet d'article reçu est soumis à deux lecteurs, intérieurs ou extérieurs au CEPED. Celui-ci peut en conséquence l'accepter ou le rejeter pour des raisons de forme ou de fond, ou encore demander des modifications. Il se réserve la possibilité d'effectuer lui-même des corrections de forme, ainsi que le regroupement de plusieurs articles dans le même numéro des *Dossiers*. Les matériaux reçus ne sont pas renvoyés à leurs auteurs, qui sont donc invités à en conserver le double.

Chaque auteur recevra 25 exemplaires du numéro contenant son (ou ses) article(s) s'il y a un seul auteur et 15 exemplaires par auteur s'il y en a plusieurs.

Les présentes instructions remplacent celles qui ont pu paraître antérieurement. Elles sont réputées être modifiables à tout moment en fonction des nécessités nouvelles.

PARU DANS LA COLLECTION DES *DOSSIERS DU CEPED*

- N° 39 - **CATASUS CERVERA (Sonia I.)**, 1996, La population de Cuba : principales caractéristiques et tendances démographiques, 35 p.
- N° 38 - **GARENNE (Michel), CONINX (Rudi), DUPUY (Chantal)**, 1996, Effets de la guerre civile au Centre-Mozambique et évaluation d'une intervention de la Croix Rouge, 25 p.
- N° 37 - **VIGNIKIN (Kokou)**, 1996, Ressources économiques et comportements démographiques des ménages agricoles : le cas des Éwé du Sud-Togo, 35 p.
- N° 36 - **KOUAMÉ (Aka), RWENGE (Mburano)**, 1996, Structure de production et comportement procréateur en Côte d'Ivoire, 31 p.
- N° 35 - **VIVIER (Géraldine)**, 1996, Les migrations comoriennes en France : histoire de migrations coutumières, 38 p.
- N° 34 - **CHESNAIS (Jean-Claude)**, 1995, La transition démographique, trente ans de bouleversements (1965-1995), 25 p. *2^e tirage.*
- N° 33 - **LOVELL (Nadia)**, 1995, Pluralisme thérapeutique et stratégies de santé chez les Évhé du Sud-Est Togo, 20 p.
- N° 32 - **ANTOINE (Philippe), NANITELAMIO (Jeanne)**, 1995, Peut-on échapper à la polygamie ?, 31 p.
- N° 31 - **LOCOH (Thérèse)**, 1995, Familles africaines, population et qualité de la vie, 48 p. *3^e tirage.*
- N° 30 - **MESLÉ (France), VALLIN (Jacques)**, 1995, La mortalité dans le monde : tendances et perspectives, 25 p. *3^e tirage.*
- N 29 - **KAMDOUM (Antoine)**, 1994, Planification sanitaire et ajustement structurel au Cameroun, 37 p.
- N° 28 - **LALOU (Richard), PICHÉ (Victor)**, 1994, Migration et sida en Afrique de l'ouest : un état des connaissances, 53 p. *2^e tirage.*
- N° 27 - **OUEDRAOGO (Christine)**, 1994, Education de la mère et soins aux enfants à Ouagadougou, 37 p.
- N° 26 - **VALLIN (Jacques)**, 1994, Réflexions sur l'avenir de la population mondiale, 24 p. *3^e tirage.*
- N° 25 - **KOFFI N'Guessan**, 1993, Facteurs de fécondité en milieu rural forestier ivoirien, vi-40 p.
- N° 24 - **LAOUROU (Martin)**, 1993, Les disparités régionales de la mortalité au Bénin, 36 p.
- N° 23 - **GERVAIS (Raymond R.)**, 1993, Contribution à l'étude de l'évolution de la population de l'Afrique Occidentale Française, 1904-1960, 50 p.
- N° 22 - **ELOUNDOU-ENYEGUE (Parfait Martial)**, 1992, Solidarité dans la crise ou crise des solidarités familiales au Cameroun ? Evolutions récentes des échanges entre villes et campagnes, 40 p. *Épuisé.*
- N° 21 - **VAZ-GRAVE (Maria Julia)**, 1992, La mortalité des enfants à Luanda, 39 p.
- N° 20 - **CANTRELLE (Pierre), THONNEAU (Patrick), TOURÉ (Boubacar)**, 1992, Mortalité maternelle : Deux études communautaires en Guinée, 43 p.
- N° 19 - **LOCOH (Thérèse)**, 1992, Vingt ans de planification familiale en Afrique sub-saharienne, 27 p. *2^e tirage. Épuisé.*
- N° 18 - **BARBIERI (Magali)**, 1991, Les déterminants de la mortalité des enfants dans le Tiers-Monde, 40 p. *2^e tirage. Épuisé.*

- N° 17 - **IGNEGONGBA (Keumaye)**, 1991, La fécondité en Mauritanie, 39 p. *Épuisé.*
- N° 16 - **TABAH (Léon)**, 1991, Dix problèmes de population en perspective - Hommage à Jean Bourgeois-Pichat et à Alfred Sauvy, 31 p. *Épuisé.*
- N° 15 - **AKAM (Evina)**, 1990, La mesure de l'infécondité et de la sous-fécondité, 39 p. *Épuisé.*
- N° 14 - **ASSOGBA (L. N. Mensan)**, 1990, Statut de la femme, structures familiales, fécondité : transitions dans le Golfe du Bénin, 28 p. *Épuisé.*
- N° 13 - **FILIPPI (Véronique), GRAHAM (Wendy)**, 1990, Estimer la mortalité maternelle à l'aide de la méthode des soeurs, 29 p. *Épuisé.*
- N° 12 - **ANTOINE (Philippe), NANITELAMIO (Jeanne)**, 1990, La montée du célibat féminin dans les villes africaines. Trois cas : Pikine, Abidjan et Brazzaville, 27 p. *Épuisé.*
- N° 11 - **CHARMES (Jacques)**, 1990, Deux études sur l'emploi dans le monde arabe, 37 p. *Épuisé.*
- N° 10 - **CANTRELLE (Pierre), LOCOH (Thérèse)**, 1990, Facteurs culturels et sociaux de la santé en Afrique de l'ouest, 36 p. *Épuisé.*
- N° 9 - **VÉRON (Jacques)**, 1989, Eléments du débat Population Développement, 48 p. *2^e tirage.*
- N° 8 - **LE CHAU, PAPAIL (Jean)**, 1989, Transformations agraires et mobilités de la main-d'oeuvre dans la région Nord-Andine de l'Equateur, 18 p.
- N° 7 - **CANTRELLE (Pierre), GENDREAU (Francis)**, 1989, Prospective des déséquilibres mondiaux - Démographie et santé, 33 p. *Épuisé.*
- N° 6 - **LOCOH (Thérèse)**, 1989, Les politiques de population en matière de fécondité dans les pays francophones : l'exemple du Togo, 20 p. *Épuisé.*
- N° 5 - **GUBRY (Patrick)**, 1988, Rétention de la population et développement en milieu rural : à l'écoute des paysans Mafa des Monts Mandara (Cameroun), 24 p. *Épuisé.*
- N° 4 - **CHASTELAND (Jean-Claude)**, 1988, Etat et besoins de la recherche démographique dans la perspective des recommandations de la Conférence de Mexico et de ses réunions préparatoires, 43 p. *Épuisé.*
- N° 3 - **LOCOH (Thérèse)**, 1988, La fécondité en Afrique noire : un progrès rapide des connaissances mais un avenir encore difficile à discerner, 26 p. *Épuisé.*
- N° 2 - **GUBRY (Patrick), SALA DIAKANDA (Mpembele)**, 1988, Politiques africaines en matière de fécondité : de nouvelles tendances, 50 p. *Épuisé.*
- N° 1 - **CLAIRIN (Rémy), GENDREAU (Francis)**, 1988, La connaissance des effectifs de population en Afrique : bilan et évaluation - Hommage à Rémy Clairin, 35 p. *Épuisé.*

PARU EN ESPAGNOL DANS LA COLLECTION DES *DOCUMENTOS DEL CEPED*

- N° 1 - **MESLÉ (France), VALLIN (Jacques)**, 1995, La mortalidad en el mundo : tendencias y perspectivas, 24 p.

PARU EN ANGLAIS DANS LA COLLECTION DES *CEPED SERIES*

- N° 1 - **MESLÉ (France), VALLIN (Jacques)**, 1996, Mortality in the world : trends and prospects, 24 p.

Composition : CEPED

**Reproduit par INSTAPRINT S.A.
1, levée de la Loire - LA RICHE
B.P. 5927 - 37 059 TOURS Cedex
Tél. : 47 38 16 04
Télécopie : 47 38 82 70**

Dépôt légal 2^{ème} trimestre 1996



CEPED

15, rue de l'École de Médecine
75270 PARIS Cedex 06 (France)

Tél. : 01 44 41 82 30

Tél. international : +33 1 44 41 82 30

Fax : 01 44 41 82 31

Fax international : +33 1 44 41 82 31

Photo de couverture : écorce battue,
art Mangbetu (Zaïre oriental).

Reproduit avec l'aimable autorisation
du Musée Royal de l'Afrique Centrale
(Tervuren, Belgique).

Maquette : Marie-Agnès BRAY, ORSTOM

Prix de vente : 30 F. TTC